

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, April 29, 2026

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met with videoconference this day at 4:16 p.m. [ET] to study Bill C-14, An Act to amend the Criminal Code, the Youth Criminal Justice Act and the National Defence Act (bail and sentencing).

Senator Denise Batters (*Deputy Chair*) in the chair.

[*English*]

The Deputy Chair: Good evening, honourable senators. I am Denise Batters, a senator from Saskatchewan. I am normally the deputy chair of this committee. Today, I am acting as chair for this meeting. I invite my colleagues to introduce themselves.

[*Translation*]

Senator Miville-Dechêne: I am Julie Miville-Dechêne from Quebec.

[*English*]

Senator Tannas: Scott Tannas from the province of Alberta.

[*Translation*]

Senator Oudar: I am Manuelle Oudar from Quebec.

Senator Clement: I am Bernadette Clement from Ontario.

Senator Dalphond: I am Pierre J. Dalphond from the De Lorimier division in Quebec.

[*English*]

Senator K. Wells: Kristopher Wells, Alberta, Treaty 6 territory.

Senator Simons: Paula Simons, Alberta. I also come from Treaty 6 territory.

Senator Pate: Welcome to all of you. Kim Pate. I live here in the unceded, unsurrendered and unreturned territory of the Algonquin Anishinaabe Nation.

Senator Dhillon: Welcome. Baltej Dhillon, British Columbia.

The Deputy Chair: Thank you very much.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 29 avril 2026

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 16 h 16 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier le projet de loi C-14, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et la Loi sur la défense nationale (mise en liberté sous caution et détermination de la peine).

La sénatrice Denise Batters (*vice-présidente*) occupe le fauteuil

[*Traduction*]

La vice-présidente : Bonsoir, honorables sénateurs et sénatrices. Je suis Denise Batters, sénatrice de la Saskatchewan. Je suis normalement la vice-présidente du comité. Aujourd'hui, j'assume la présidence de la réunion. J'invite mes collègues à se présenter.

[*Français*]

La sénatrice Miville-Dechêne : Julie Miville-Dechêne, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Tannas : Scott Tannas, de l'Alberta.

[*Français*]

La sénatrice Oudar : Manuelle Oudar, du Québec.

La sénatrice Clement : Bernadette Clement, de l'Ontario.

Le sénateur Dalphond : Pierre J. Dalphond, division de Lorimier, au Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur K. Wells : Kristopher Wells, de l'Alberta, territoire visé par le Traité n° 6.

La sénatrice Simons : Paula Simons, de l'Alberta. Je viens également du territoire visé par le Traité n° 6.

La sénatrice Pate : Bienvenue à vous tous. Je m'appelle Kim Pate. Je vis ici sur le territoire non cédé, non abandonné et non restitué de la nation algonquine anishinabe.

Le sénateur Dhillon : Bienvenue. Baltej Dhillon, de la Colombie-Britannique.

La vice-présidente : Merci beaucoup.

Honourable senators, we are meeting to continue our study of Bill C-14, An Act to amend the Criminal Code, the Youth Criminal Justice Act and the National Defence Act (bail and sentencing).

For our first panel, we are pleased to welcome officials from Statistics Canada: Lucie Léonard, Director, Canadian Centre for Justice and Community Safety Statistics; and Marnie Wallace, Assistant Director, Canadian Centre for Justice and Community Safety Statistics.

Thank you very much for joining us today and for helping us with this study. We will begin with your opening remarks. The floor is yours for five minutes. I'm not sure which one of you will deliver the opening remarks or if you are each going to deliver some of it, but if you could, please keep it to five minutes so that we have sufficient time for questions. You may begin when ready.

Lucie Léonard, Director, Canadian Centre for Justice and Community Safety Statistics, Statistics Canada: Honourable chair and members of the committee, thank you for the opportunity to appear before you today as part of your study on Bill C-14, the bail and sentencing reform act.

My name is Lucie Léonard, and I serve as Director of the Canadian Centre for Justice and Community Safety Statistics at Statistics Canada. Our role is to work with federal, provincial, territorial and municipal partners to develop and integrate standardized, reliable data that sheds light on crime, community safety and the administration of justice.

This data helps governments, communities and Canadians understand how the justice system is functioning and evolving — a context that is relevant to the committee's examination of bail and sentencing reforms.

Although these issues are best understood within the broader justice system continuum, I would like to present some information on crime trends from the Uniform Crime Reporting Survey, which captures detailed information on criminal incidents substantiated by police services. I will then speak about national data that we have at Statistics Canada.

Police-reported data shows that the volume and severity of crime, as measured by the Crime Severity Index, or CSI, recorded a steady decline from 1998 until reaching its lowest point in 2014. Since then, the Violent CSI has generally increased, and in 2024, it was 40% higher than a decade earlier.

Honorables sénateurs et sénatrices, nous nous réunissons afin de poursuivre notre étude du projet de loi C-14, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et la Loi sur la défense nationale (mise en liberté sous caution et détermination de la peine).

Pour notre premier groupe de témoins, nous sommes heureux d'accueillir des représentantes de Statistique Canada : Mme Lucie Léonard, directrice, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités; et Mme Marnie Wallace, directrice adjointe, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités.

Merci beaucoup de vous joindre à nous aujourd'hui et de nous aider avec notre étude. Nous commencerons par vos déclarations liminaires. Vous avez la parole pour cinq minutes. Je ne sais pas laquelle d'entre vous présentera la déclaration liminaire ou si vous en présenterez chacune une partie, mais si vous le pouvez, veuillez vous en tenir à cinq minutes pour que nous ayons assez de temps pour les questions. Vous pouvez commencer lorsque vous êtes prêtes.

Lucie Léonard, directrice, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Statistique Canada : Honorable présidente et mesdames et messieurs, merci de nous donner l'occasion de comparaître devant vous aujourd'hui dans le cadre de votre étude du projet de loi C-14, la Loi sur la réforme de la mise en liberté sous caution et de la détermination de la peine.

Je m'appelle Lucie Léonard et je suis directrice du Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités à Statistique Canada. Notre rôle consiste à collaborer avec des partenaires fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux afin d'élaborer et d'intégrer des données normalisées et fiables qui éclairent la criminalité, la sécurité des collectivités et l'administration de la justice.

Ces données aident les gouvernements, les collectivités et les Canadiens à comprendre le fonctionnement et l'évolution du système de justice, un contexte pertinent pour l'examen des réformes en matière de mise en liberté sous caution et de détermination de la peine par le comité.

Bien que ces enjeux soient mieux compris dans le continuum global du système de justice, je souhaiterais vous présenter certaines informations sur les tendances de la criminalité tirées du Programme de déclaration uniforme de la criminalité, qui recueille des données détaillées sur les affaires criminelles étayées par les services de police. Je parlerai ensuite des données nationales sur la mise en liberté sous caution.

Les données déclarées par la police montrent que le volume et la gravité de la criminalité, mesurés par l'Indice de gravité de la criminalité, ou IGC, ont diminué de façon constante de 1998 jusqu'à atteindre leur point le plus bas en 2014. Depuis, l'IGC des crimes violents a généralement augmenté et, en 2024, il était

Non-violent crime has fluctuated over the years and currently stands 7% higher than in 2014.

Taken together, this reflects an increase in both the total CSI and an associated increase in the total volume of police-reported crime in 2024 compared with 10 years ago.

Statistics Canada publishes information on the prevalence of all Criminal Code and federal statute incidents coming to the attention of police. We understand that this committee has expressed interest related to motor vehicle theft and breaking and entering.

The rate of breaking and entering declined in 2024 and now stands 32% lower than a decade ago.

The rate of motor vehicle theft reached a historic low in 2020, followed by three consecutive years of increases. In 2024, the rate declined by 17% and now stands at 43% of the peak recorded in 2003.

The homicide rate is recognized as a key indicator of violence, safety and overall social well-being. In 2024, police services reported 788 homicides across Canada, resulting in a 4% decrease in the national homicide rate.

From 2019 to 2024, approximately one third of individuals accused of homicide were under some form of justice system supervision at the time of the incident, whether bail, remand, serving a custodial sentence or on probation.

In terms of the demographics of individuals accused of homicide between 2020 and 2024, 86% were male, 51% were under 30 years old, 35% were Indigenous and 28% identified as racialized people.

Statistics Canada also publishes quarterly and annual reports on crime trends, victimization and the administration of justice. However, as we mentioned and as has been mentioned in this committee, nationally standardized bail data does not currently exist. It is recognized that this data is essential for understanding and reporting on how bail and sentencing are applied and the impacts of these legislative reforms across all jurisdictions.

Provinces and territories are responsible for collecting information on the administration of the justice system within their jurisdictions. As such, establishing comprehensive bail data requires collaboration among all levels of government to build consistent national data sets.

supérieur de 40 % à celui observé une décennie auparavant. La criminalité non violente a fluctué au fil des ans et se situe actuellement à un niveau supérieur de 7 % à celui de 2014.

Dans l'ensemble, cela reflète une augmentation de l'IGC global ainsi qu'une hausse du volume total de la criminalité déclarée par la police en 2024 par rapport à il y a 10 ans.

Statistique Canada publie des informations sur la prévalence de toutes les infractions au Code criminel et aux lois fédérales portées à l'attention de la police. Nous comprenons que le comité s'intéresse notamment au vol de véhicules à moteur ainsi qu'aux introductions par effraction.

Le taux d'introductions par effraction a diminué en 2024 et est inférieur de 32 % à celui observé il y a dix ans.

Le taux de vol de véhicules à moteur a atteint un creux historique en 2020, suivi de trois années consécutives en hausse. En 2024, ce taux a diminué de 17 % et correspond maintenant à 43 % du sommet enregistré en 2003.

Le taux d'homicides est reconnu comme un indicateur clé de la violence, de la sécurité et du bien-être social global. En 2024, les services de police ont signalé 788 homicides au Canada, ce qui représente une baisse de 4 % du taux national d'homicides.

De 2019 à 2024, environ le tiers des personnes accusées d'homicide étaient sous une forme quelconque de surveillance au moment de l'incident, que ce soit en liberté sous caution, en détention provisoire, en train de purger une peine d'emprisonnement ou en probation.

En ce qui concerne le profil démographique des personnes accusées d'homicide entre 2020 et 2024, 86 % étaient des hommes, 51 % avaient moins de 30 ans, 35 % étaient autochtones et 28 % s'identifiaient comme appartenant à un groupe racisé.

Statistique Canada publie également des rapports trimestriels et annuels sur les tendances de la criminalité, la victimisation et l'administration de la justice; toutefois, comme nous et d'autres personnes l'avons souligné au comité, il n'existe pas actuellement de données nationales normalisées sur la mise en liberté sous caution. Il est reconnu que ces données sont essentielles pour qui veut comprendre la manière dont la mise en liberté sous caution et la détermination de la peine sont appliquées, ainsi que les répercussions de ces réformes législatives dans l'ensemble des administrations, et en rendre compte.

Les provinces et les territoires sont responsables de la collecte de l'information relative à l'administration du système de justice relevant de leur compétence. L'établissement de données complètes sur la mise en liberté sous caution nécessite la collaboration entre les ordres de gouvernement en vue de la

Bail information is complex to collect by court administrators, police services and various agencies. It requires integrating data from across the justice system process to understand how bail is being applied, its impacts on different populations and the prevalence and context of reoffending for an accused while in the community following a release on bail.

Statistics Canada has been working closely with jurisdictions through various federal-provincial-territorial, or FPT, forums to identify data gaps, support the development of solutions and ensure a common understanding of the concepts and methodologies required for standardizing bail data.

Statistics Canada will continue to work with all jurisdictions to address reporting issues on bail-related court process data. One provincial jurisdiction at the moment has data that has been determined to be fit for purpose, and we are working with this jurisdiction to ensure a complete understanding of how the data can be interpreted to represent the bail process, with the data to be released in 2026.

In closing, Statistics Canada recognizes the need for standardized and reliable data to support decision making in the justice system and inform issues of overrepresentation and equity. The focus of these efforts remains to leverage opportunities for data linkages and integration to provide more insights and evidence on bail reform and sentencing to policy-makers, decision makers and Canadians.

Thank you for your attention. We would be pleased to answer your questions.

The Deputy Chair: Thank you very much. I very much appreciate that. I now want to proceed to questions from senators.

[*Translation*]

Senator Miville-Dechêne: Ms. Léonard, I'd like to come back to some elements of your presentation, because you used acronyms and I'm not sure I understood correctly. Were you talking about violent crime, non-violent crime and the increase in violent crime? I'd like to know what the trend is in terms of violent crime in Canada. At the start of your presentation, you brought up a few figures, but I must admit you lost me, and I think it is because of the acronyms. What's the trend in terms of

constitution d'ensembles de données uniformes à l'échelle nationale.

Les informations sur la mise en liberté sous caution sont complexes à recueillir pour les administrateurs des tribunaux, les services de police et les organismes. Elles nécessitent l'intégration de données provenant de l'ensemble du processus du système de justice afin que l'on puisse comprendre comment la mise en liberté sous caution est appliquée, ses effets sur différentes populations et la fréquence ainsi que le contexte de la récidive chez les personnes accusées dans la collectivité après leur mise en liberté.

Statistique Canada travaille en étroite collaboration avec les administrations dans le cadre de divers forums fédéraux-provinciaux-territoriaux, ou FPT, afin de cerner les lacunes en matière de données, de soutenir l'élaboration de solutions et d'assurer une compréhension commune des concepts et des méthodologies nécessaires à la production de données normalisées sur la mise en liberté sous caution.

Statistique Canada collabore avec toutes les administrations pour régler les problèmes de déclaration liés aux données judiciaires sur la mise en liberté sous caution. Une administration provinciale dispose à l'heure actuelle de données jugées adaptées à l'objectif visé, et nous travaillons avec celle-ci afin d'assurer une compréhension complète de la manière dont les données doivent être interprétées pour représenter le processus de mise en liberté sous caution; ces données devraient être diffusées en 2026.

En conclusion, Statistique Canada reconnaît la nécessité de disposer de données normalisées et fiables pour appuyer la prise de décisions au sein du système de justice et éclairer les enjeux de surreprésentation et d'équité. Les efforts déployés visent à tirer parti des possibilités de couplage et d'intégration de données afin de fournir davantage d'analyses et de données probantes sur la réforme de la mise en liberté sous caution et la détermination de la peine aux décideurs, ainsi qu'aux Canadiens.

Je vous remercie de votre attention. Nous serons heureuses de répondre à vos questions.

La vice-présidente : Merci beaucoup. Je vous en suis très reconnaissante. J'aimerais maintenant passer aux questions des sénateurs.

[*Français*]

La sénatrice Miville-Dechêne : Madame Léonard, je vais reprendre certains éléments de votre présentation, car vous avez utilisé des acronymes et je ne suis pas sûre d'avoir bien compris. Pour ce qui est des crimes violents, avez-vous parlé de crimes violents et de crimes non violents et de la hausse des crimes violents? J'aimerais savoir quelle est la tendance pour ce qui est des crimes violents au Canada; au début, vous avez mentionné quelques chiffres, mais je vous avoue que je vous ai perdue, et je

violent crime? How does Statistics Canada describe violent crime? Do you have any figures on that?

Ms. Léonard: In my presentation, I used the crime severity index. It measures the volume for both violent crime and property crime. The idea is to have an index that measures the volume and severity of crimes.

Senator Miville-Dechêne: What does that tell us?

Ms. Léonard: In terms of the crimes and the severity index, the increase seen is mainly —

[*English*]

— driven by property crime, not violent crime.

[*Translation*]

That's what I meant in my opening remarks. Violent crime varies depending on the type of crime.

Senator Miville-Dechêne: You're saying non-violent property crime accounts for the increase in this index, not violent crime?

Ms. Léonard: For 2024, yes.

Senator Miville-Dechêne: What does that increase come to in percentage?

[*English*]

Ms. Léonard: Since 2014, it has increased, and in 2024, it was 40% higher than a decade earlier. For crimes at the non-violent level, it has fluctuated over time and now is 7% higher than in 2014.

[*Translation*]

Senator Miville-Dechêne: For non-violent crimes? What does that say? That violent crime is going down?

Ms. Léonard: Some are on the rise, depending on the type of crime.

Senator Miville-Dechêne: Do you have more information?

Ms. Léonard: Yes, we do. In the case of homicides, we see a decline in 2024 compared to 2023, when the homicide rate was 1.91 for a population of 100,000. In 2024, the number of

crois que c'est à cause des acronymes. Quelle est la tendance pour ce qui est des crimes violents? Comment décrit-on les crimes violents à Statistique Canada? Avez-vous des chiffres là-dessus?

Mme Léonard : Dans la présentation, j'ai utilisé l'index de criminalité grave, qui rapporte le volume pour les deux types de crime, les crimes violents et les crimes contre la propriété. C'est pour avoir un index qui calibre un peu entre le volume et la gravité des crimes.

La sénatrice Miville-Dechêne : Qu'est-ce que cela nous dit?

Mme Léonard : En ce qui concerne les crimes et l'indice de gravité, l'augmentation qui a eu lieu est principalement —

[*Traduction*]

... attribuable aux crimes contre la propriété, et non pas aux crimes violents.

[*Français*]

C'est ce que je voulais dire dans mes notes d'ouverture. Les crimes violents varient selon les genres de délits.

La sénatrice Miville-Dechêne : Il s'agit donc de crimes non violents contre la propriété qui expliquent la hausse dans cet indice, et non les crimes violents?

Mme Léonard : Pour 2024, oui.

La sénatrice Miville-Dechêne : On parle d'une hausse du pourcentage de combien environ?

[*Traduction*]

Mme Léonard : Depuis 2014, ce taux a augmenté, et en 2024, il était de 40 % supérieur à celui d'il y a dix ans. Pour les crimes qui ne sont pas violents, cela a fluctué au fil du temps, et ce taux est maintenant de 7 % supérieur à celui de 2014.

[*Français*]

La sénatrice Miville-Dechêne : Pour ce qui est des crimes non violents? Qu'est-ce qu'on doit conclure de cela? Que les crimes violents sont en diminution?

Mme Léonard : Certains sont en augmentation, selon les types de délits.

La sénatrice Miville-Dechêne : Avez-vous plus d'information?

Mme Léonard : Oui, on a plus d'information. Dans le cas des homicides, on voit qu'en 2024, il y a eu un déclin, comparativement à 2023, où le taux d'homicides était de 1,91

homicides went down. Otherwise, crimes related to homicides, for example —

[*English*]

— for intimate partner homicide, there was an increase in 2024. There, we see that in almost one in six homicides, the victims were killed by a spouse or partner. That is why in terms of intimate partner violence, that had been increasing in 2024.

[*Translation*]

Senator Miville-Dechêne: Do you have more specific numbers on that?

Ms. Léonard: Yes, we can provide more specific figures and information about those who are under some form of supervision.

Senator Miville-Dechêne: I'm interested in that, because you said one third of those charged with homicide are on parole.

Ms. Léonard: Yes. They are under some form of supervision. We said that — I'll read it in English:

[*English*]

. . . accused under some form of justice system supervision. From 2020 to 2024, there were 1,119 instances of persons accused of homicide where the person was under some form of justice system supervision — roughly one in three individuals accused of homicide.

[*Translation*]

Senator Miville-Dechêne: What does that say about our justice system? This may not be in your area of expertise.

Ms. Léonard: It says one in three —

[*English*]

— 42% of persons were accused of homicide. It was where the person had been previously accused of a crime against a person.

[*Translation*]

Once again, we have an idea of the records. We could give you more information on those under supervision, for example, those who already have a record, the demographic element and the criminal records of these people.

Senator Miville-Dechêne: Thank you. I apologize for taking a lot of time, but I was trying to get some clarification.

pour une population de 100 000 personnes. En 2024, il y a eu une diminution des homicides. Autrement, les crimes, par exemple, qui sont liés aux homicides —

[*Traduction*]

... pour les homicides commis par un partenaire intime, il y a eu une hausse en 2024. À cet égard, nous constatons que dans près d'un homicide sur six, les victimes étaient tuées par un conjoint ou un partenaire. C'est pourquoi nous constatons en 2024 une hausse liée à la violence entre partenaires intimes.

[*Français*]

La sénatrice Miville-Dechêne : Avez-vous des chiffres plus précis à cet effet?

Mme Léonard : Oui, on peut donner des chiffres plus précis et de l'information en ce qui a trait à des personnes qui sont sous une forme de supervision.

La sénatrice Miville-Dechêne : Cela m'intéresse, parce que vous avez dit que le tiers des personnes qui sont accusées d'homicide sont en libération conditionnelle.

Mme Léonard : Oui. Ils sont sous une forme de supervision. Nous, on disait que — je vais le lire en anglais :

[*Traduction*]

[...] accused under some form of justice system supervision. From 2020 to 2024, there were 1,119 instances of persons accused of homicide where the person was under some form of justice system supervision — roughly one in three individuals accused of homicide.

[*Français*]

La sénatrice Miville-Dechêne : Qu'est-ce que cela nous dit sur notre système de justice? Ce n'est peut-être pas une question qui est dans votre champ de compétence.

Mme Léonard : On dit qu'une personne sur trois —

[*Traduction*]

... 42 % des personnes ont été accusées d'homicide. C'était lorsque la personne avait été accusée précédemment d'un crime contre la personne.

[*Français*]

Encore là, on a une idée des antécédents. On pourrait vous donner des précisions, par exemple, sur les gens qui sont sous supervision, les gens qui ont déjà des antécédents, l'aspect démographique et les antécédents judiciaires de cette population.

La sénatrice Miville-Dechêne : Merci. Je m'excuse d'avoir été longue, mais j'essayais d'avoir des précisions.

[English]

Senator Simons: It was 30 years ago when I read a book called *Boom, Bust & Echo*, which left a great impression on me. The economist behind that book argued about the function of demographic trends: The baby boom was a huge generation, so crime went up because there were more young men around to commit crimes. Then when Gen X came along, it was a much smaller cohort, so crime went down. And when the baby boom echo happened, crime went up. I've lost track of where we are in the boom-bust-echo-boom-bust-echo cycle.

Crime was falling precipitously until 2014 and then started to go up again. Have you tracked that against Canadian demographics to see if some of this can be not explained away but correlated to an increase in the number of people in those "prime crime years" of their early twenties?

Ms. Léonard: You mean in terms of the age of the demographic of the population?

Senator Simons: Yes.

[Translation]

Ms. Léonard: We'd have to look more specifically at the whole issue of age. There's clearly a factor.

[English]

It's the peak of offending, which we know to be around 15 to 24 years of age. There is a natural decline in the peak of offending during that age.

In terms of actual demographics, we can confirm that there is an age factor in terms of different types of crime. Specifically for different types of offences, we can provide more details around the demographics. Again, depending on the types of offences, it would vary as to who is involved and the ages of the offenders.

Senator Simons: Obviously, people who are embezzling and doing other white-collar crimes are going to be older than people who are stealing your car. However, I'm curious to know because I don't think I've seen any work on this, and I'm sure Statistics Canada has someone who can break this out. If you put the two graphs next to each other, is part of what we're seeing a function of the following: Now we're into Gen Z, which will be a larger cohort because they're the children of the elder millennials who were a big cohort.

[Traduction]

La sénatrice Simons : Il y a 30 ans, j'ai lu un livre intitulé « Entre le Boom et l'Écho », qui m'a beaucoup marquée. L'économiste à l'origine de cet ouvrage s'est penché sur le rôle des tendances démographiques : le baby-boom était une immense génération, et la criminalité a augmenté parce qu'il se trouvait plus de jeunes hommes pour commettre des crimes. Puis, lorsque la génération X est arrivée, c'était une cohorte beaucoup plus petite, et la criminalité a diminué. Enfin, quand l'écho du baby-boom s'est produit, la criminalité a augmenté. Je ne sais plus très bien où nous nous situons dans ce cycle entre le boom et l'écho.

La criminalité diminuait fortement jusqu'en 2014, puis a recommencé à augmenter. Avez-vous comparé cette évolution aux données démographiques canadiennes afin de déterminer si une partie de cette hausse pourrait être liée — non pas expliquée, mais corrélée — à une augmentation du nombre de personnes dans les « années à risque », soit le début de la vingtaine?

Mme Léonard : Vous voulez dire en fonction de l'âge de la population?

La sénatrice Simons : Oui.

[Français]

Mme Léonard : Il faudrait regarder plus particulièrement toute la question de l'âge. C'est clair que, oui, il y a un facteur.

[Traduction]

Il s'agit du pic de criminalité, que l'on situe généralement entre 15 et 24 ans. On observe ensuite une diminution naturelle de ce pic à mesure que l'on avance dans cette tranche d'âge.

Pour ce qui est des données démographiques réelles, nous pouvons confirmer que le facteur de l'âge entre en jeu dans différents types d'actes criminels. Pour ce qui concerne précisément différents types d'infractions, nous pouvons fournir plus de détails concernant le profil démographique. Encore une fois, en fonction du type d'infraction, les personnes en cause et l'âge des délinquants varieraient également.

La sénatrice Simons : Évidemment, les personnes qui détournent des fonds et commettent d'autres crimes de cols blancs sont plus âgées que celles qui volent votre voiture. Mais je suis curieuse, car je ne pense pas avoir vu de travaux à ce sujet, et je suis sûre qu'il y a quelqu'un à Statistique Canada qui peut ventiler ces données. Si vous mettez les deux tableaux côte à côte, une partie de ce que l'on observe pourrait-elle s'expliquer par le fait que nous entrons maintenant dans la génération Z, une cohorte plus importante parce qu'il s'agit des enfants des aînés de la génération du millénaire, eux-mêmes très nombreux?

Do we have a lot more 19-year-olds and 20-year-olds running around our streets? If it's negatively correlated, that would also be very interesting to know.

Marnie Wallace, Assistant Director, Canadian Centre for Justice and Community Safety Statistics, Statistics Canada: I don't have that information in front of me, unfortunately, but we certainly do have the capacity to calculate those age-related rates. We could follow up with some of that information.

Senator Simons: I would love it if you did that. I don't even know if it's germane to Bill C-14. My intellectual curiosity was aroused.

I don't want to say post-COVID — as you can see, I'm still masking because I don't believe it's over — but in the wake of the peak of the pandemic years, there was a lot of social breakdown in our country, with a sense of distrust and disorder. When downtowns emptied out of office workers, there was an increase in an unhoused population coming into urban spaces. It seems to me it has been a real problem, especially in government capital cities, like my city of Edmonton and the city of Ottawa. When people were working from home, there was more social disorder on the streets because there were fewer eyes on the streets. That also cross-correlates with the fentanyl crisis.

When you look at these numbers, I don't know to what extent there are sociological factors, like the wake of the COVID pandemic, that cross-correlate with these spikes or whether it's the rise in fentanyl addiction.

I was speaking earlier this week to a police officer who was responsible for the downtown crime unit in Edmonton. I said to him that when I see somebody who's zoned out on fentanyl, they don't seem dangerous to me. They don't even seem to know that I'm walking past them. He replied that it's not the person who's using fentanyl; it's the person who doesn't have any fentanyl and is looking to get the next score. That's the person who is going to mug you or break into your car.

I don't know what statistics you have that cross-correlate social disruptions like the pandemic and fentanyl trafficking with these crimes.

Ms. Léonard: That's a complex question.

Senator Simons: Which I took too long to ask.

Y a-t-il beaucoup plus de jeunes âgés de 19 et 20 ans qui circulent dans nos rues? S'il y a une corrélation négative, il serait aussi très intéressant de le savoir.

Marnie Wallace, directrice adjointe, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Statistique Canada : Je n'ai pas cette information sous les yeux, malheureusement, mais il est certain que nous possédons la capacité de calculer ces taux liés à l'âge. Nous pourrions vous revenir avec une partie de cette information.

La sénatrice Simons : Ce serait formidable si vous pouviez le faire. Je ne sais même pas si c'est pertinent par rapport au projet de loi C-14. Ma curiosité intellectuelle a été piquée.

Je ne veux pas dire après la COVID — comme vous le voyez, je porte encore le masque parce que je ne pense pas que ce soit terminé — mais dans la foulée du pic des années pandémiques, on a observé une forte détérioration du tissu social, accompagnée d'un sentiment de méfiance et de désordre. Lorsque les centres-villes se sont vidés de leurs travailleurs, on a constaté une augmentation du nombre de personnes en situation d'itinérance entrant dans les espaces urbains. Pour moi, cela semble être un problème réel, tout particulièrement dans les capitales gouvernementales, comme ma ville — Edmonton — et Ottawa. Lorsque les gens travaillaient de la maison, le désordre social s'est accentué dans les rues, notamment parce qu'il y avait moins de gens pour surveiller l'espace public. Cela est également relié à la crise du fentanyl.

Lorsque l'on examine ces chiffres... Je ne sais pas dans quelle mesure des facteurs sociologiques — comme les effets de la pandémie de COVID-19 — pourraient être corrélés à ces hausses, ou s'il s'agit plutôt de la montée de la dépendance au fentanyl.

Je parlais plus tôt cette semaine à un policier responsable de l'unité de lutte contre le crime au centre-ville d'Edmonton. Je lui ai dit que, lorsque je vois quelqu'un complètement ailleurs à cause du fentanyl, cette personne ne me paraît pas dangereuse. Elle ne semble même pas savoir que je la croise. Il a répondu que le problème n'est pas la personne qui consomme le fentanyl; c'est la personne qui n'en a plus et qui cherche désespérément à s'en procurer de nouveau. C'est cette personne qui risque de vous agresser ou d'entrer par effraction dans votre voiture.

Je ne sais pas quelles statistiques vous détenez qui permettraient d'établir une corrélation croisée entre les perturbations sociales comme la pandémie et le trafic de fentanyl avec ces crimes.

Mme Léonard : C'est une question complexe.

La sénatrice Simons : Que j'ai pris beaucoup de temps à poser.

Ms. Léonard: No, it's a great question. However, in terms of the causality, I think we would have issues, first, just to record information on fentanyl. We have had conversations with the new czar who has been named in order to gather data. We don't collect exactly fentanyl-related data. On the other hand, we all know and it has also been mentioned at this committee that substance use is an issue. And you mentioned social disorder, but we have not tracked, for example, the COVID effect on crime. We've seen, for example, the issue around incarceration when people were more isolated and there was a decline in crime.

That's why in terms of understanding the trend of the COVID effect —

Senator Simons: Oh, I see. So there was actually a decrease in 2020 because nobody was outside.

Ms. Léonard: Exactly.

It was otherwise for some crimes. Some people would say that's not the case for domestic violence, where we show that the data is —

Senator Simons: People were trapped —

Ms. Léonard: Exactly, yes.

The Deputy Chair: When you were listing your different statistics in your opening remarks, I noticed breaking and entering was the lowest in 2020 because everyone was at home. Unfortunately, yes, interpersonal violence went way up.

[Translation]

Senator Oudar: I had a lot of concerns about statistics, since the data is then used to draft legislation and make decisions. The evidence is really important. The Canadian Civil Liberties Association has already noted that police data doesn't include information on whether an accused person has already been convicted for the same offence or whether they were on bail at the time of the alleged offence. In fact, that information is not systematically collected.

What are your thoughts on the new provisions in Bill C-14 that specifically target repeat offenders, particularly the mandatory consecutive sentences for subsequent offences? What tangible measures will Bill C-14 bring about? How can we improve the collection and use of information, given these new provisions in Bill C-14?

Mme Léonard : Non, c'est une excellente question. Cependant, pour ce qui est de la causalité, je pense que nous aurions du mal, tout d'abord, à simplement consigner les renseignements sur le fentanyl. Nous avons eu des échanges avec le nouveau tsar qui a été nommé pour recueillir les données. Nous ne recueillons pas exactement les données liées au fentanyl. Par ailleurs, nous savons tous — et cela a également été mentionné au comité — que la consommation de substance est un problème. Et vous avez parlé du désordre social, mais nous n'avons pas fait le suivi, par exemple, de l'effet de la COVID-19 sur la criminalité. Nous avons observé, par exemple, la question de l'incarcération lorsque les gens se sentent plus isolés et qu'il y a une diminution de la criminalité.

C'est pourquoi, pour ce qui est de comprendre la tendance de l'effet de la COVID...

La sénatrice Simons : Oh, je vois. Donc, il y a en fait eu une diminution en 2020 parce que personne n'était dehors.

Mme Léonard : Exactement.

Il en allait autrement pour d'autres crimes. Certaines personnes diraient que ce n'est pas le cas de la violence conjugale, où nous démontrons que les données sont...

La sénatrice Simons : Les gens se sentaient piégés...

Mme Léonard : Oui, tout à fait.

La vice-présidente : Lorsque vous énumérez vos différentes statistiques dans votre déclaration liminaire, j'ai remarqué que les introductions par effraction étaient au plus bas en 2020 parce que tout le monde était à la maison. Malheureusement, oui, la violence interpersonnelle a considérablement augmenté.

[Français]

La sénatrice Oudar : J'avais plusieurs préoccupations par rapport au suivi en ce qui a trait aux statistiques, puisque ces données nous servent ensuite à rédiger de la législation et à prendre des décisions. C'est vraiment important, les données probantes. L'Association canadienne des libertés civiles a déjà souligné que les données policières ne comprenaient pas d'information sur la question de savoir si une personne accusée avait reçu une condamnation antérieure pour la même infraction ou si elle était en liberté provisoire au moment de l'infraction alléguée. En fait, cette information n'est pas recueillie de façon systématique.

Comment voyez-vous les nouvelles dispositions dans le projet de loi C-14 qui ciblent plus particulièrement les récidivistes, notamment les peines consécutives obligatoires pour les infractions subséquentes? Quelles mesures concrètes le projet de loi C-14 engendrera-t-il? Qu'est-ce qu'on doit faire de mieux pour la collecte et l'utilisation des informations, compte tenu de ces nouvelles dispositions que contient le projet de loi C-14?

Ms. Léonard: That's an interesting question, in the sense that for the time being, as you said, there's no obligation for the police to compile all the information regarding the circumstances. Sometimes, based on what we've learned, they don't always have access to the information, especially if it falls under another jurisdiction or if the police don't have all the information on hand. There's no obligation to compile these details when collecting the information for the file and laying charges against an individual, which could happen later. What we systematically see is this information is not collected by police services across the country.

Senator Oudar: How do we fix that? That information would be helpful. It already is, but I think it'll become even more so.

Ms. Léonard: I think you've heard from Mr. Carrique, the president of the Canadian Association of Chiefs of Police. He said police services were working on dashboards to track releases. He said about 32 police services out of 53 had worked on that. It's for certain crimes, but not all. Some information is almost sent by regular mail. There are challenges.

Obviously, it's not an interactive system police can rely on to make decisions on someone's dangerousness. If information doesn't exist for a court proceeding, that's a gap, not only regarding a national system, but also at the local and provincial levels. Justice system practitioners and police services need the information to make the best possible decisions. It comes back to the modernization and update of those information systems, and also improving the interoperability between the systems themselves and their accessibility.

Senator Oudar: Thank you. I have another question. Statistics show the percentage of inmates on remand in provincial institutions has increased from 20% in 1984 to 76% in 2024, a dramatic increase that has continued despite all the legislative reforms to date.

At the same time, the crime severity index has actually gone down since 1998, and even since the latest data in 2024.

How can these two seemingly contradictory trends coexist? Can you explain these figures? There has to be a reason, but on the face of it, those numbers seem contradictory.

Ms. Léonard: I'll start, and my colleague can add to my answer.

Mme Léonard : C'est une question intéressante, dans le sens où, pour l'instant, comme vous l'avez dit, la police n'a pas nécessairement l'obligation de colliger toute l'information sur les conditions. Parfois, selon l'information que nous avons, ils n'ont pas toujours accès à l'information, particulièrement si elle relève d'une autre sphère de compétence ou si les policiers n'ont pas toute l'information en main. Ce n'est pas obligatoire de colliger ces renseignements pour le dossier au moment de recueillir l'information et de déposer des accusations contre un individu, ce qui pourrait arriver par la suite. Ce qu'on voit systématiquement, c'est que cette information n'est pas colligée par les services de police au pays.

La sénatrice Oudar : Comment peut-on remédier à cela? C'est une information qui sera utile. Elle l'est déjà, mais je pense qu'elle le deviendra encore plus.

Mme Léonard : Je pense que vous avez entendu M. Carrique, le président de l'Association canadienne des chefs de police; il a mentionné qu'il y avait un travail qui se faisait par les services de police sur des tableaux de bord pour faire un suivi de la remise en liberté. Il parlait de 32 services de police sur un total de 53 qui avaient effectué ce travail. C'est pour certains délits en particulier, mais pas tous. Certaines informations sont presque livrées par la poste. Il y a des défis.

Bien évidemment, ce n'est pas un système qui est interactif et sur lequel la police peut se fier pour prendre des décisions sur la dangerosité d'une personne. Si un renseignement n'existe pas pour une procédure en cour, c'est un manque, non seulement quand on parle de système national, mais aussi à l'échelle locale et provinciale. Les praticiens du système de cours de justice et des services de police doivent avoir l'information pour prendre les meilleures décisions possibles. Cela revient à ces systèmes d'information qu'il faut moderniser et mettre à jour; il faut aussi accroître l'interopérabilité entre les systèmes et l'accessibilité à ces derniers.

La sénatrice Oudar : Merci. J'ai une autre question. Les statistiques montrent que le pourcentage de détenus en détention provisoire dans les établissements provinciaux est passé de 20 % en 1984 à 76 % en 2024, une hausse spectaculaire qui s'est poursuivie malgré toutes les réformes législatives qu'on a faites jusqu'ici.

Parallèlement, l'indice de gravité de la criminalité a quand même diminué depuis 1998, et même depuis les dernières données datant de 2024.

Comment peut-on expliquer cette coexistence entre ces deux tendances qui paraissent contradictoires? Avez-vous des explications sur ces chiffres? Il doit forcément y avoir une raison, mais ces chiffres paraissent contradictoires à première vue .

Mme Léonard : Je vais commencer et ma collègue pourra compléter ma réponse.

There are things that seem to be contradictory in the sense that, for some of the data we've seen, the percentages seem correct, but it's a matter of interpretation and it depends on the analysis unit. For example, sometimes we talk about overall detention, but we're really only talking about the provinces and territories.

In this case, there has been an increase in the provinces and territories, but at the same time, if we look at the total prison population, which would also include the federal level, there hasn't really been an increase. The numbers have been relatively stable for the last 20 years. It depends on who's being released and for how long. I think that's where the stakes are quite high.

I'm not saying it doesn't have anything to do with crime rates, but it's more a structural issue, the justice system's ability to avoid backlogs, for example. As a result, we can no longer ensure people's safety, because they're there, and there are delays and adjournments. I think witnesses have clearly highlighted the pressures on the justice system and how it creates administrative and security issues. All of this supports the questions around dangerousness, precisely because the system is stretched to the limit, judges don't necessarily have the relevant information, and there seems to be a lot of pressure within the justice system. That's what we've heard from some witnesses regarding the reforms suggested here, among other things; it would even have an impact on the courts' ability to consider all the release cases.

[English]

The Deputy Chair: Just before we move on, do you have statistics on a couple of offences I was wondering about: sexual offences and human trafficking? I'm not sure if it gets broken down as far as that.

[Translation]

Ms. Léonard: Did you want us to talk about it now?

I'll use human trafficking as an example. This crime is on the rise and has a major impact in Canada. In the national data — and we can give you more details on that — 5,070 incidents were reported to the police over the last 10 years, with an average rate of 1.2 incidents per 100,000 inhabitants. In 2024, the rate was 1.5 with an estimated 608 incidents reported, which is the highest rate since 2014. It's only increasing.

Il y a des choses qui semblent contradictoires, dans le sens où, pour certaines des données que nous avons vues, les pourcentages semblent bons, mais c'est une question d'interprétation et d'unité d'analyse. Par exemple, parfois, on parle de détention totale, mais on parle en fait seulement des provinces et des territoires.

Dans ce cas-ci, pour les provinces et les territoires, il y a eu une augmentation, mais en même temps, si on regarde le total de la population carcérale, qui inclurait aussi l'échelon fédéral, il n'y a pas vraiment eu d'augmentation et les chiffres sont relativement stables depuis les 20 dernières années. C'est la question de savoir qui est en remise en liberté et pour combien de temps. C'est là, je pense, que les enjeux sont assez importants.

À la limite, je ne dis pas que cela n'a rien à voir avec les taux de criminalité, mais cela devient plutôt un aspect structurel de la capacité du système de justice à ne pas avoir d'arriérés, par exemple. Cela fait en sorte qu'on ne peut même plus assurer la sécurité, parce que les gens sont là et qu'il y a des délais et des ajournements. Je pense que cela a été bien évoqué ici par différents témoins, les pressions que subit le système de justice et comment tout cela crée des problèmes administratifs et des questions de sécurité. Tout cela vient appuyer les questions sur la dangerosité, parce que, justement, le système est pris à la gorge et les juges n'ont pas nécessairement l'information pertinente et on semble avoir beaucoup de pression au sein du système de justice. C'est ce qu'on a entendu de la part de certains témoins vis-à-vis, entre autres, des réformes suggérées ici; cela aurait même un effet sur la capacité des cours à considérer tous ces cas de remise en liberté.

[Traduction]

La vice-présidente : Avant de passer à autre chose, avez-vous des statistiques sur deux infractions qui m'intéressent : les infractions sexuelles et la traite des personnes? Je ne sais pas si vous avez une ventilation pour ces infractions.

[Français]

Mme Léonard : Est-ce que vous vouliez qu'on en parle tout de suite?

Je peux prendre l'exemple du trafic humain. C'est un délit qui est en forte hausse et qui a un impact assez majeur au Canada. Depuis les 10 dernières années, dans les données nationales — et on pourra vous donner plus de détails —, on a pu dénombrer 5 070 incidents rapportés à la police, avec un taux moyen de 1,2 incident par 100 000 habitants. Le taux en 2024 était de 1,5 incident, et on estime que 608 incidents environ ont été rapportés, ce qui est le taux le plus élevé depuis 2014. Cela ne va qu'en augmentant.

As for the demographics of victims of human trafficking, 93% are women and young girls, and two thirds of reported cases involve young girls and women under the age of 25. Moreover, in human trafficking cases, 82% of the accused are men, and most of the victims of trafficking are in Canada. We're talking about a crime that is more domestic than international.

That's the data we have at Statistics Canada. I'm going to share two other data points with you, because I think it's important for the committee to know them.

Of course, we have our national data, but we work with many other organizations to consult other sources of information, which can also support and inform our own national data collection. To give you some context, another statistic from the Ontario First Nations Young Peoples Council and the Toronto Police Services CARE Unit points to an important factor, which is that victims of human trafficking are 13 years old on average. Regarding the average age when it comes to Indigenous youth — this is what is very important for us to understand, with these organizations — some were as young as 8 years old with a disproportionate number of victims being young girls.

The UN Special Rapporteur talked about another aspect.

[English]

The Canadian survivor service provider here of the police and court support program consistently sees that between 75% to 90% of people in the commercial sex trade were first sexually exploited as children.

[Translation]

Again, along with other types of information, this gives us a more holistic view of human trafficking.

The last figure I'd like to share with you comes from us.

[English]

Hundreds of police-reported incidents happen each year with very low conviction rates, and Statistics Canada reported in its report entitled *Trafficking in persons in Canada, 2024* that out of the 5,070 police-reported incidents, only 10% of completed adult criminal court cases resulted in a guilty finding.

The Deputy Chair: I don't want to take my colleagues' time, but if you have specific data on sexual offences, perhaps you

En ce qui concerne la démographie des victimes de trafic humain, 93 % sont des femmes et de jeunes filles, et les deux tiers des cas rapportés sont aussi de jeunes filles et des femmes âgées de moins de 25 ans. De plus, dans les cas de trafic humain, 82 % des accusés sont des hommes, et la majorité des victimes sont victimes de trafic au Canada. On parle d'un trafic qui est plus domestique qu'international.

Ce sont les données que nous avons à Statistique Canada. Je vais vous faire part de deux autres données, parce que je pense que c'est important de les mentionner au comité.

Bien sûr, on a nos données nationales, mais on travaille avec beaucoup d'autres organisations pour consulter d'autres sources d'information, qui peuvent aussi appuyer et informer notre propre collecte d'information à l'échelle nationale. Pour donner un peu de contexte, il y a une autre donnée qui vient de l'Ontario First Nations Young Peoples Council et de la Toronto Police Services CARE Unit qui évoque un facteur important : on dit que l'âge moyen des victimes de trafic humain est de 13 ans. Si on parle des jeunes Autochtones — c'est ce qu'il est très important pour nous de bien comprendre, avec ces organismes —, pour ce qui est de la moyenne d'âge, certains étaient aussi jeunes que 8 ans dans le cas des Autochtones, avec de jeunes filles en nombre disproportionné.

Le rapporteur spécial des Nations unies a parlé d'un autre aspect.

[Traduction]

Selon le fournisseur canadien de services aux survivants associé au programme de soutien policier et judiciaire, entre 75 % et 90 % des personnes dans le commerce du sexe ont d'abord été victimes d'exploitation sexuelle durant leur enfance.

[Français]

Encore une fois, cela nous donne, avec d'autres types d'information, une vue plus globale du trafic humain.

La dernière donnée que j'aimerais partager avec vous provient de nous.

[Traduction]

Des centaines d'incidents signalés par la police se produisent chaque année, et les taux de condamnation sont très faibles; Statistique Canada a signalé dans son rapport intitulé « *La traite des personnes au Canada, 2024* » que sur les 5 070 incidents déclarés par les services de police, seulement 10 % des causes devant les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes s'étaient soldées par une déclaration de culpabilité.

La vice-présidente : Je ne veux pas prendre le temps de mes collègues, mais si vous détenez des données précises sur les

could provide that in writing so that we can have more time for questions, unless there are a few quick data points you can provide on that. Thank you.

Ms. Wallace: Sure. Thanks. I'll let you quickly know. In 2024, which is the most recent year of police-reported data that has been released, both level 1 and level 2 sexual assaults declined but remain well above levels of a decade ago. Level 3 sexual assault was down 8% in the most recent year.

We also recently released information on self-reported crimes —

The Deputy Chair: Sorry, just to be clear, level 1 is the most serious or least?

Ms. Wallace: Level 3 is the most serious.

The Deputy Chair: Level 1 and level 2 declined over the last year, but it was substantially up from 10 years ago. What did you say about level 3?

Ms. Wallace: Level 3 was down about 8%, but level 3 sexual assault makes up less than 1% of sexual assault in the country. We also recently released some self-reported data from the Survey of Safety in Public and Private Spaces. From that survey, we know that nearly 15 million people living in Canada, or 44% of the population 15 years of age and older, have been physically or sexually assaulted since the age of 15. Specific to sexual assault, we know it continues to be extremely under-reported to police, with only 8.6% of victims of sexual assault reporting that the most serious incident that they experienced was even reported to police.

The Deputy Chair: I have just one quick further question on that: How much up were level 1 and level 2 from 10 years ago?

Ms. Wallace: Level 1 assault was up 53% from 10 years ago, and level 2 was up 103% from 10 years ago.

The Deputy Chair: Thank you very much.

Senator Tannas: I have some questions I'm curious about with respect to your organization. It's all in the context of the fact that presumably we are about to pass into law a bill that will tighten up bail restrictions and presumably take more people off the streets, and the idea is that we will have fewer crimes in those areas that are in the bill. And we will have fewer crimes

infractions sexuelles, vous pourriez peut-être les fournir par écrit pour que nous puissions avoir plus de temps pour les questions, à moins que vous souhaitiez fournir quelques éléments de données rapides à ce sujet. Merci.

Mme Wallace : Bien sûr. Merci. Je vous le ferai savoir rapidement. En 2024, l'année la plus récente de publication des données déclarées par la police, les agressions sexuelles de niveau 1 et de niveau 2 ont toutes deux diminué, mais elles demeurent bien supérieures aux niveaux d'il y a 10 ans. Les agressions sexuelles de niveau 3 avaient diminué de 8 % au cours de la dernière année.

Nous avons aussi récemment publié des renseignements sur les crimes autodéclarés...

La vice-présidente : Excusez-moi, pour que cela soit clair, le niveau 1 est le niveau le plus grave ou le moins grave?

Mme Wallace : Le niveau 3 est le plus grave.

La vice-présidente : Le niveau 1 et le niveau 2 ont diminué au cours de la dernière année, mais les chiffres ont augmenté considérablement par rapport il y a dix ans. Qu'avez-vous dit par rapport au niveau 3?

Mme Wallace : Le niveau 3 a diminué d'environ 8 %, mais les agressions sexuelles de niveau 3 constituent moins de 1 % des agressions sexuelles au pays. Nous avons aussi récemment publié quelques données autodéclarées tirées de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés. Cette enquête a révélé que près de 15 millions de personnes qui vivent au Canada, ou 44 % de la population âgée de 15 ans ou plus, a été victime d'une agression physique ou sexuelle depuis l'âge de 15 ans. En ce qui concerne précisément les agressions sexuelles, nous savons que celles-ci continuent d'être extrêmement sous-déclarées à la police, seulement 8,6 % des victimes d'agression sexuelle ayant déclaré que l'incident le plus grave dont elles ont été victimes a été signalé à la police.

La vice-présidente : J'ai une autre question rapide à ce sujet : quelle est la proportion d'augmentation des niveaux 1 et 2 par rapport à il y a 10 ans?

Mme Wallace : Les agressions de niveau 1 ont augmenté de 53 % par rapport à il y a 10 ans, et pour le niveau 2, c'est de 103 %.

La vice-présidente : Merci beaucoup.

Le sénateur Tannas : J'aimerais vous poser quelques questions au sujet de votre organisation. Tout cela s'inscrit dans le contexte où nous sommes vraisemblablement sur le point d'adopter un projet de loi qui resserrera les restrictions liées à la mise en liberté sous caution et, par conséquent, retirera davantage de personnes de la rue, dans l'objectif de réduire la

committed by people out on bail because they are not out on bail. Yet I'm hearing that there is no kind of repository for that particular statistic that we are about to solve or try to solve.

My question to you about Statistics Canada is really twofold. I presume in cases like this where this is an obvious government priority and where we're going to need to see statistics on them in order to understand whether we're successful or not successful, then somebody would be swinging into action to say, "Hey, we really do have to now measure this. What are we going to do to start putting up some numbers for the baseline and going forward to see where it's at?"

If you could, please cover that for me on how that process all works within Statistics Canada.

Ms. Léonard: Yes, we heard you in another intervention. What we are getting at is the whole issue of why we don't have a national bail data system in Canada, with a bit of a national data set. To begin with, from our perspective, there is the issue of clarifying the mandate of our centre, which is national, and we're there for mainly analysis and research. We're not there for daily court operations, and there is a bit of a mismatch. Maybe we can eventually in the years to come when there will be a very modern system that the police can access. But for us, we usually publish a year after. We're there for the trends and formed policies and programs and a review of how the system works.

From that perspective, just to be clear, this is not a dashboard on a daily basis that StatCan would house for police services or court administrators. Having said that, the issue that we have is there is a lot of bail data being collected but not at the national level.

Right now, as you mentioned, there seems to be an order — and the Minister of Justice was here — that there is an alignment to report annually. We are currently and we have been working, as we mentioned, with a lot of FPT forums over many years around even the issue of bail. The issue is some of the systems were not built to collect the data in the way it comes to us in terms of legal definitions. The way bail is handled locally is different. They don't call it the same thing. In one place, they call it a pretrial hearing, and in another place, it is bail — I wouldn't say it's none of our business, but those local practices are not going to change tomorrow because a national data set is needed.

criminalité dans les secteurs visés par le projet de loi. Ainsi, il y aura moins d'infractions commises par des personnes en liberté sous caution, puisqu'elles ne seront plus en liberté sous caution. Or, j'entends dire qu'il n'existe aucune base de données pour cette statistique précise que nous sommes sur le point de régler ou que nous tentons de régler.

Ma question à propos de Statistique Canada comporte deux volets. Je présume que, dans des cas comme celui-ci, où il s'agit d'une priorité gouvernementale évidente et où nous devons voir des statistiques à ce sujet pour comprendre si nos démarches sont réussies ou non, quelqu'un passerait à l'action et dirait : « Hé, il faut vraiment commencer à mesurer cela. Que va-t-on mettre en place pour établir une base de référence et suivre l'évolution de la situation? »

Si vous le pouvez, veuillez m'expliquer comment ce processus fonctionne au sein de Statistique Canada.

Mme Léonard : Oui, nous vous avons entendu dans une autre intervention. Nous nous attaquons à toute la question de savoir pourquoi nous ne disposons pas d'un système national de données sur la mise en liberté sous caution au Canada, ainsi que d'un ensemble de données nationales. Pour commencer, de notre point de vue, il faut clarifier le mandat de notre centre, qui est de portée nationale, et notre travail consiste principalement à mener des analyses et des recherches. Nous ne nous occupons pas des activités quotidiennes des tribunaux, et il y a un certain décalage. Peut-être qu'un jour, lorsque nous disposerons d'un système très moderne auquel les services policiers pourront accéder, nous pourrons en faire plus. Mais pour nous, nous publions habituellement nos données avec une année de retard. Nous nous occupons des tendances ainsi que des politiques et des programmes formés, et effectuons un examen du fonctionnement du système.

De ce point de vue, juste pour être claire, il ne s'agit pas d'un tableau de bord quotidien que Statistique Canada mettrait à la disposition des services de police ou des administrateurs judiciaires. Cela dit, l'enjeu, c'est que beaucoup de données sur la mise en liberté sous caution sont recueillies, mais cela n'est pas fait à l'échelle nationale.

À l'heure actuelle, comme vous l'avez mentionné, il semble qu'une directive — et le ministre de la Justice l'a confirmé — vise à assurer une reddition de comptes annuelle. Nous travaillons actuellement et avons travaillé, comme nous l'avons mentionné, avec beaucoup de forums FPT pendant de nombreuses années concernant la question même de la mise en liberté sous caution. Le problème, c'est que certains des systèmes n'ont pas été conçus pour recueillir les données de la manière dont ils nous parviennent en ce qui concerne les définitions juridiques. À l'échelle locale, la mise en liberté sous caution est traitée différemment. Ce n'est pas appelé de la même façon. À un endroit, on parle d'enquête préliminaire, et à un autre, de mise en liberté sous caution. Je ne dirais pas que ce

However, right now, what we recognize is the systems are siloed and fragmented, and they need to be made more accessible and modernized because, as we mentioned, in terms of even the police and judges, they don't necessarily have the information. What was also said here at committee is this work, even at police services, needs to be completed and then the provinces. Then maybe we're in a position for us to then acquire this data and have some standard definitions to then have fit-for-purpose data to be disseminated.

Senator Tannas: What I'm hearing is that it's not your job to solve the problem. Someone else needs to solve the problem and you'll collect the data when it's available.

Ms. Léonard: We're not saying it's for somebody else to resolve the problem. But just to be clear, in terms of what a national data set would do, it is to report on trends and inform legislative reforms. There is a bit of a mix in terms of some of the problems that some of the bill is talking about. It's not so much that the national data set is going to resolve it tomorrow, but in terms of annual reporting and monitoring and in terms of some of the key issues around release and decisions around bail that we are not able to assess, that is for the jurisdictions to work on. But we are working together on having some common definitions so that we're ready as well to capture that at the national level. We're working all together on that.

Senator Tannas: Having been here for a while, when a government comes 10 years from now to say, "We're actually going to relax all this because we've got the feeling that it has not worked or it's unfair or it's whatever," do you expect that you would have a set of data that they could actually rely on to argue for the next time this all comes up rather than this time obviously we're going —

Ms. Léonard: My colleague Ms. Wallace could talk about this. She's directly involved with the lead at Justice Canada, but definitely within the next 12 months, we would have data. As we mentioned, we're working with one jurisdiction for the proof of concept. Many other jurisdictions are there, but again, it's in terms of making sure it's fit and it's going to reflect the reality. Behind this, we also have the data custodians who are chief judges and provincial courts. Again, we're working together and we have an agreement. Yes, we are committing to having the data in less than 12 months.

n'est pas de nos affaires, mais ces pratiques locales ne vont pas changer demain parce qu'on a besoin d'un ensemble de données national.

Or, à l'heure actuelle, nous reconnaissons que les systèmes sont cloisonnés et fragmentés, et ils doivent être plus accessibles et modernisés parce que, comme nous l'avons mentionné, en ce qui concerne même les policiers et les juges, ils ne disposent pas nécessairement des informations. Nous avons également mentionné ici au comité que ce travail — même à l'échelon des services de police — doit être achevé, puis ce sera au tour des provinces. Nous serons peut-être alors en mesure d'acquérir ces données et d'établir des définitions normalisées afin de disposer de données adaptées aux besoins et pouvant être diffusées.

Le sénateur Tannas : Ce que je comprends, c'est que ce n'est pas votre travail de régler le problème. Quelqu'un d'autre doit le faire, et vous recueillerez les données lorsqu'elles seront disponibles.

Mme Léonard : Je ne dis pas que c'est à quelqu'un d'autre de régler le problème. Mais à titre de précision, ce que ferait un ensemble de données national, ce serait de rendre compte des tendances et d'éclairer les réformes législatives. Il y a une certaine confusion en ce qui concerne certains des problèmes auxquels le projet de loi s'attaque. Il ne s'agit pas tant de dire qu'un ensemble de données national va régler la question dès demain, que de préciser que, pour ce qui est de la production de rapports annuels, du suivi et de certains enjeux clés liés aux mises en liberté et aux décisions en matière de mise en liberté sous caution que nous ne pouvons pas évaluer, cela relève du travail des administrations. Mais nous travaillons ensemble à établir quelques définitions courantes afin d'être prêts à recueillir ces données à l'échelle nationale. Nous y travaillons collectivement.

Le sénateur Tannas : Je sais d'expérience que, si dans 10 ans un gouvernement venait dire : « Nous allons assouplir tout cela, car nous avons l'impression que cela n'a pas fonctionné, que c'est injuste ou pour toute autre raison »... vous attendriez-vous à disposer d'un ensemble de données sur lequel il pourrait réellement s'appuyer pour soutenir sa position, plutôt que nous nous retrouvions, comme aujourd'hui...

Mme Léonard : Ma collègue, Mme Wallace, pourrait en parler. Elle travaille directement avec la personne responsable à Justice Canada, mais assurément, d'ici les 12 prochains mois, nous disposerons de données. Comme nous l'avons mentionné, nous travaillons avec une administration pour la validation de concept. De nombreuses administrations sont déjà rendues là, mais encore une fois, il s'agit de s'assurer que c'est adapté et que cela va refléter la réalité. En arrière-plan, il y a également les responsables de ces données, soit les juges en chef et les tribunaux provinciaux. Encore une fois, nous collaborons et avons une entente. Oui, nous nous engageons à disposer des données d'ici moins de 12 mois.

The Deputy Chair: I have a quick follow-up on that. Given you produce the national data on this and on crime and the administration of justice, when the government prepares a bill like Bill C-14, does the government consult Statistics Canada? Did the government consult Statistics Canada to get this kind of data to inform their policy choices that they made in this bill?

Ms. Wallace: Generally speaking, yes, that is the case.

The Deputy Chair: Did they do so on Bill C-14?

Ms. Wallace: We have been working very closely with colleagues at the Department of Justice Canada, as well as in the provinces and territories, on this issue of a lack of bail data for well over a year now. They are very well versed on what data we do and do not have. In this case, they are aware that we don't have national bail data but have been working on advancing the collection of bail data across the country.

The Deputy Chair: Did they consult you?

Ms. Wallace: Yes, they are also aware that we simply don't have the data at this point.

The Deputy Chair: You don't have the specific data to be able to inform it?

Ms. Wallace: That's right.

The Deputy Chair: Right, okay. Thank you.

Senator Dhillon: I just want to pick up on what Senator Tannas was saying, and I've got a couple of questions of my own.

Based on what we've got in front of us as a bill, have we identified a framework of data that we need to collect to be best positioned and to have a posture and a reporting system in the future to be able to seek answers that give us some indication that this is working or not or if we need to shift or adjust?

Ms. Wallace: As of right now, we do at Statistics Canada collect information from courts across the country through our Integrated Criminal Court Survey. It has the capacity and currently attempts to collect information on whether release has been granted or denied through the bail process. So we are actually capable of collecting that information now. Not many jurisdictions are able to provide us with that information.

La vice-présidente : J'ai une question complémentaire à ce sujet. Étant donné que vous produisez les données nationales sur cet enjeu, ainsi que sur la criminalité et l'administration de la justice, lorsque le gouvernement prépare un projet de loi comme le projet de loi C-14, consulte-t-il Statistique Canada? Le gouvernement a-t-il consulté Statistique Canada pour obtenir ce type de données afin d'éclairer les choix stratégiques qu'il a faits dans le projet de loi?

Mme Wallace : En règle générale, oui, c'est le cas.

La vice-présidente : L'a-t-il fait pour le projet de loi C-14?

Mme Wallace : Cela fait maintenant plus d'un an que nous travaillons en étroite collaboration avec nos collègues du ministère de la Justice du Canada, ainsi qu'avec les provinces et les territoires, au sujet de la question liée au manque de données sur la mise en liberté sous caution. Ils savent parfaitement quelles données nous avons et celles que nous n'avons pas. Dans ce cas précis, ils savent que nous ne disposons pas de données nationales sur les mises en liberté sous caution, mais que nous nous efforçons d'améliorer la collecte de ces données à l'échelle nationale.

La vice-présidente : Vous ont-ils consultés?

Mme Wallace : Oui, ils savent également que nous ne disposons simplement pas des données à ce stade.

La vice-présidente : Vous ne disposez pas des données nécessaires pour éclairer leur politique?

Mme Wallace : Oui.

La vice-présidente : D'accord. Merci.

Le sénateur Dhillon : J'aimerais revenir sur ce que le sénateur Tannas disait, et j'ai deux ou trois questions.

Compte tenu du projet de loi qui nous est présenté, avons-nous défini un cadre de données qu'il nous faut recueillir afin d'être les mieux placés et de disposer, à l'avenir, d'une stratégie et d'un système de production de rapports nous permettant de trouver des réponses qui nous indiquent si cela fonctionne ou non, ou s'il nous faut apporter des modifications ou procéder à des ajustements?

Mme Wallace : À l'heure actuelle, à Statistique Canada, nous recueillons des informations auprès des tribunaux dans tout le pays au moyen de l'Enquête intégrée sur les tribunaux de juridiction criminelle. Cela nous permet de recueillir des informations sur l'octroi ou le refus de la mise en liberté sous caution, dans le cadre du processus de mise en liberté sous caution. Nous sommes en mesure de recueillir ces informations actuellement. Peu d'administrations sont en mesure de nous fournir ces informations.

The structure actually exists as it is to collect that information, and we're working with provinces and territories to increase their capacity to collect and report it to us.

Senator Dhillon: I've got limited time, and I want to help you with this. It might not seem like it, but I am.

Ms. Wallace: Please.

Senator Dhillon: Will it be helpful to you for us to propose a strong observation within this bill to put in place that required data framework as we launch this work?

Ms. Wallace: So the data framework exists.

Senator Dhillon: This is where we're confused. The framework exists, but we don't have the data?

Ms. Wallace: That's right. The framework exists to collect the data. The data itself comes from the provinces and territories and must be collected there first. It may be that we're using a different understanding of "framework," but the requirement to collect and share the information with Statistics Canada is important.

Senator Dhillon: Here is your chance to be as clear as possible because the lead senator is right there. What do you need us to say in an observation so that the data that is available but is not yet available is available when we need it in the future?

Ms. Léonard: If I understand your question, senator, there is an agreement to report on key indicators related to the reform.

Senator Dhillon: Okay.

Ms. Léonard: That is there in terms of the bail decision outcome, the conditions imposed and the timing variables that we know are linked accordingly. So it's a set of key variables — a kind of matrix — to report on, and it aligns with the annual reporting that the minister has mentioned is a requirement of this bill. It aligns with those in terms of having key indicators because, again, it could be very complex to look at the whole system, but the idea is to pick key indicators that everyone would be committed and able to report on and then also to inform this committee with the annual reporting requirement.

Cette structure a été mise en place pour recueillir ces informations, et nous collaborons avec les provinces et les territoires pour améliorer leur capacité de recueillir les données et de nous les communiquer.

Le sénateur Dhillon : Je n'ai pas beaucoup de temps, mais je veux vous aider sur cette question. Même si cela ne se voit pas forcément, c'est pourtant le cas.

Mme Wallace : Allez-y.

Le sénateur Dhillon : Serait-il utile pour vous que nous proposons une observation ferme dans ce projet de loi afin de mettre en place le cadre de données nécessaires au moment où nous entamons ce travail?

Mme Wallace : Le cadre de données existe donc.

Le sénateur Dhillon : C'est là que nous ne comprenons pas bien. Le cadre existe, mais nous ne disposons pas des données?

Mme Wallace : C'est juste. Le cadre existe pour recueillir les données. Les données elles-mêmes proviennent des provinces et des territoires et doivent être d'abord recueillies là-bas. Il se peut que nous ayons une conception différente du terme « cadre », mais l'obligation de recueillir des données et de les transmettre à Statistique Canada est importante.

Le sénateur Dhillon : Nous avons ici l'occasion d'être aussi clairs que possible, car le principal sénateur est ici. Que faut-il que nous indiquions dans une observation pour que les données qui sont disponibles, mais qui ne le sont pas encore soient effectivement accessibles lorsque nous en aurons besoin à l'avenir?

Mme Léonard : Si je comprends bien votre question, monsieur le sénateur, il a été convenu de rendre compte des indicateurs clés liés à la réforme.

Le sénateur Dhillon : D'accord.

Mme Léonard : En ce qui concerne la décision relative à la mise en liberté sous caution, les conditions imposées et les variables relatives aux délais, nous savons que ces éléments sont étroitement liés. Il s'agit donc d'un ensemble de variables clés — un genre de grille — sur laquelle il convient de rendre des comptes, qui s'inscrit dans le cadre du rapport annuel dont le ministre a mentionné qu'il constituait une exigence de ce projet de loi. Cela correspond à ces exigences en ce qui concerne les indicateurs clés, car, encore une fois, il pourrait être très complexe d'examiner l'ensemble du système; toutefois, l'idée est de sélectionner les indicateurs clés sur lesquels tout le monde s'engagerait à rendre des comptes et serait en mesure de le faire, puis d'en informer le comité dans le cadre de l'exigence en matière de présentation de rapports annuels.

Senator Dhillon: I have one more question to ask. This is a critical piece, folks, so that we're better positioned to address some of these issues as we go along. Some of the criticism that's come along — which we've been having to address and look at — is the fact that they were somewhat making a decision in the dark with what's absent. Let me ask you this question.

You've shared that from 2014 to 2024, there's been an increase in violent crimes, such as intimate partner violence, homicides and others. I also understand — and you'll correct me, as I'm making statements here because I don't have a lot of time to pull those answers from you — gun violence, organized crime, criminal activity and intimate partner violence are, in very general terms, a part of the reason why we have an increase.

Given that, does your data support the position that the failure of having bail requirements, like those in Bill C-14, has contributed to an increase in violence being perpetrated on Canadians?

Let me first say that this is of high interest to me, and I'm a big proponent of prevention; we want to do that, but we also know about repeat violent offenders. We also have capabilities of predicting future behaviour, given the data we have. We are continuing to be put in the position where questions are asked of us, such as, "If you knew, why didn't you act?"

To that point, would you agree that the failure of having bail requirements, such as those in this bill, has contributed to an increase in violence being perpetrated on Canadians? And does the data point to this?

The Deputy Chair: Just 30 seconds, please. If you need more time than that, please provide it in writing.

Ms. Léonard: That's a difficult question. I don't think we are able to answer with some data on that in terms of —

Senator Dhillon: Would you take that question away and see if you can come back with —

Ms. Léonard: Yes, absolutely. We could come back more data-informed because —

Senator Dhillon: But I am asking from a data perspective.

Le sénateur Dhillon : J'ai une autre question. Chers collègues, il s'agit d'un élément crucial, qui nous permettra d'être mieux placés pour aborder certaines de ces questions au fur et à mesure. Une partie des critiques qui ont été formulées — auxquelles nous avons dû répondre et que nous avons dû examiner — tient au fait qu'ils prenaient en quelque sorte une décision à l'aveuglette, sans disposer de toutes les informations. Laissez-moi vous poser cette question.

Vous avez dit que, de 2014 à 2024, on a observé une augmentation des crimes violents, tel que la violence entre partenaires intimes, les homicides et autres. Je crois comprendre également — et vous me corrigerez, car je fais ici des affirmations, puisque je n'ai pas beaucoup de temps pour vous demander ces réponses — que la violence par arme à feu, le crime organisé, la criminalité et la violence conjugale sont, en général, essentiellement les raisons pour lesquelles nous assistons à cette augmentation.

Compte tenu de cela, vos données appuient-elles l'idée selon laquelle l'absence d'exigences relatives à la mise en liberté sous caution, telles que celles prévues dans le projet de loi C-16, a contribué à une augmentation de la violence à l'encontre des Canadiens?

Permettez-moi d'abord de dire que ce sujet m'intéresse au plus haut point et que je suis un fervent défenseur de la prévention; c'est ce que nous voulons faire, mais nous sommes également conscients de l'existence de récidivistes violents. Nous disposons également de moyens permettant de prédire les comportements futurs, compte tenu des données dont nous disposons. On continue de nous mettre dans une situation où l'on nous pose des questions telles que « Si vous le saviez, pourquoi n'avez-vous pas agi? »

À ce moment-là, seriez-vous d'accord pour dire que l'absence d'exigences relatives à la mise en liberté sous caution, comme celles prévues dans ce projet de loi, a contribué à une augmentation de la violence perpétrée contre les Canadiens? Et les données montrent-elles cela?

La vice-présidente : Il vous reste 30 secondes, s'il vous plaît. Si vous avez besoin de plus de temps, veuillez nous fournir la réponse par écrit.

Mme Léonard : C'est une question difficile. Je ne pense pas que nous puissions y répondre à l'aide de quelques données en ce qui concerne...

Le sénateur Dhillon : Pourriez-vous vous pencher sur cette question et voir si vous pouvez revenir avec...

Mme Léonard : Oui, absolument. Nous pourrions revenir avec des informations davantage fondées sur les données, car...

Le sénateur Dhillon : Mais je pose la question du point de vue des données.

Ms. Léonard: Yes, exactly. We will come back with the data for that.

The Deputy Chair: Thank you very much. Please try to keep it to four-minute exchanges if you can.

Senator K. Wells: First, I'm glad to hear someone is following our committee discussions intently and viewing our previous meetings. Thank you for that. It makes us feel good.

Second, I want to pick up on the line of questioning you've heard from Senator Tannas and Senator Dhillon and then go a little bit deeper on a different level.

One of the key things we've been looking at here, as you've heard and as you have been following, is the baseline data on recidivism in violent crimes. Do they justify the new measures proposed in this bill?

You may have seen that as a committee, we are proponents of more data and better data, which is decision-making data. We are seeing some absences perhaps to justify some of the means taking place.

In your work in particular, does StatCan collect enough sufficient data that details race-based and identity-based information to establish a clear baseline against which the impacts of Bill C-14 can be measured? If not, then what are the most critical gaps that we should possibly be considering to recommend to the Government of Canada to consider?

Again, we are looking at observations or ways to help you collect some of this data. We know there are particular parts of the population that will be more impacted by this bill. We want to be able to measure impact.

Of course, we know the gold standard is disaggregated data, right? We need more of that to be able to see which communities will actually be most impacted by these bills. Hopefully, that's clear enough.

Ms. Wallace: I want to make sure I am understanding the question. We are looking at reconviction as well as the ability for us to disaggregate data. I have a few statistics here. We do have some reconviction information.

We are able to identify people coming back into contact with the justice system through record linkage.

Mme Léonard : Oui, exactement, nous vous fournirons les données.

La vice-présidente : Merci beaucoup. Si possible, veuillez limiter vos échanges à quatre minutes.

Le sénateur K. Wells : Tout d'abord, je suis ravi d'apprendre que quelqu'un suit de près les discussions du comité et visionne nos précédentes réunions. Merci beaucoup. Cela nous fait très plaisir.

Ensuite, j'aimerais revenir sur les questions que les sénateurs Tannas et Dhillon ont posées, et approfondir un peu plus la question sous un autre angle.

L'un des éléments essentiels que nous examinons dans ce dossier, comme vous l'avez entendu dire et comme vous avez pu le voir, ce sont les données de référence sur la récidive dans les crimes violents. Ces données justifient-elles les nouvelles mesures proposées dans ce projet de loi?

Vous avez peut-être constaté que, en tant que comité, nous encourageons la collecte de données plus nombreuses et de meilleure qualité, c'est-à-dire des données utiles à la prise de décision. Nous constatons certaines lacunes qui servent peut-être à justifier certaines des mesures mises en place.

Dans votre travail en particulier, Statistique Canada recueille-t-elle suffisamment de données détaillées sur l'origine ethnique et l'identité pour établir une base claire permettant d'évaluer les répercussions du projet de loi C-14? Si ce n'est pas le cas, quelles sont alors les lacunes les plus importantes que nous devrions éventuellement envisager de recommander au gouvernement du Canada d'examiner?

Encore une fois, nous examinons des observations ou des manières de vous aider à recueillir certaines de ces données. Nous savons que certains segments de la population seront davantage touchés par ce projet de loi. Nous voulons pouvoir en mesurer les répercussions.

Bien sûr, nous savons que la norme de référence, ce sont les données désagrégées, n'est-ce pas? Il nous faut davantage de ces données pour voir quelles communautés seront les plus touchées par ces projets de loi. J'espère que cela est suffisamment clair.

Mme Wallace : J'aimerais m'assurer d'avoir bien compris la question. Il est question des nouvelles condamnations, ainsi que de la capacité pour nous de désagréger les données. J'ai quelques statistiques ici. Nous disposons de quelques informations relatives aux nouvelles condamnations.

À l'aide du couplage des dossiers, nous pouvons identifier les personnes qui ont de nouveau des démêlés avec le système judiciaire.

Among individuals released from provincial custody or starting a community sentence, over half were reconvicted within five years. We know that of the people who are involved in the justice system, many of them will come back.

Speaking specifically about racialized individuals, the study shows — and I can share the study after so that you can look at it in more detail — that Indigenous people had higher reconviction rates than non-Indigenous people. In particular, 40% of Indigenous people were reconvicted within one year compared to 26% of non-Indigenous people, with the largest gap being for violent offences, followed by administration of justice offences.

We know Black individuals had slightly lower reconviction rates than White individuals. So we do have the ability to produce that sort of information, and as I said, we do have some analysis that we can follow up with so that you can see more of what's there.

Senator K. Wells: Is that disaggregation based on Canadian census data? Or do you have different categories? We're looking at people with disabilities and 2SLGBTQ individuals.

Ms. Wallace: It depends on which data sets we're looking at. Our Canadian Correctional Services Survey does collect a lot of information on Indigenous or racialized identity. For other groups, we can link to the census in order to identify, and then provided that the sample is large enough, we can release that information as well.

The Deputy Chair: You're on time. Thank you.

Senator Pate: I'm glad you've been following along as well. You may recall that a number of us — further to the questions you've already heard — have asked why three successive ministers have admitted there is not enough bail data, yet that has not been collected.

We've just received input from Dr. Doob, who appeared before the committee. I don't know if his testimony is on our site or if it will go up on our site. It would be extremely useful for us to have the answers to the questions he poses. I understood that we should be able to get the data from all jurisdictions. He makes a cogent argument for the fact that we can take it from the jurisdictions that currently provide and do an analysis. The fact that this has not been done is a challenge.

Parmi les personnes libérées des établissements provinciaux ou qui commencent à purger une peine dans la collectivité, la moitié d'entre elles ont de nouveau été condamnées dans les cinq ans. Nous savons que parmi les personnes qui ont affaire à la justice, beaucoup seront de nouveau condamnées.

En ce qui concerne en particulier les personnes racisées, l'étude montre — et je peux vous transmettre l'étude plus tard pour que vous puissiez l'examiner plus en détail — que les Autochtones présentaient des taux de nouvelle condamnation plus élevés que les non-Autochtones. En particulier, 40 % des Autochtones étaient de nouveau condamnés dans l'année suivant leur libération, comparativement à 26 % des personnes non autochtones, et l'écart le plus important concerne les infractions avec violence, suivies des infractions contre l'administration de la justice.

Nous savons que les personnes noires présentaient des taux de nouvelle condamnation légèrement inférieurs à ceux des personnes blanches. Nous pouvons donc produire ce genre d'information, et, comme je l'ai dit, nous disposons de certaines analyses que nous pouvons vous transmettre pour que vous puissiez avoir davantage de détails.

Le sénateur K. Wells : Cette désagrégation des données repose-t-elle sur les données du recensement canadien? Ou bien avez-vous différentes catégories? Nous examinons les personnes handicapées et les personnes 2ELGBTQ.

Mme Wallace : Cela dépend de l'ensemble des données que nous examinons. L'enquête du Service correctionnel du Canada recueille de nombreuses informations sur l'identité autochtone ou racisée. Pour les autres groupes, nous pouvons établir un lien avec le recensement afin de les identifier et, à condition que l'échantillon soit suffisamment important, nous pouvons également publier ces informations.

La vice-présidente : Votre temps est écoulé. Merci.

La sénatrice Pate : Je suis heureuse que vous ayez suivi la discussion vous aussi. Vous vous souvenez peut-être que plusieurs d'entre nous — pour faire suite aux questions que vous avez déjà entendues — ont demandé pourquoi trois ministres successifs ont admis qu'il n'y avait pas suffisamment de données sur la mise en liberté sous caution, alors que celles-ci n'ont toujours pas été recueillies.

Nous venons de recevoir des observations de M. Doob, qui a comparu devant le comité. Je ne sais pas si son témoignage figure déjà sur notre site Web ou s'il sera mis en ligne. Il nous serait très utile d'avoir les réponses aux questions qu'il pose. J'ai cru comprendre qu'il faudrait que nous soyons en mesure d'obtenir les données auprès de toutes les administrations. Il avance un argument convaincant selon lequel nous pouvons nous inspirer des administrations qui fournissent actuellement cette analyse et la mènent. Le fait que cela n'ait pas encore été fait pose un défi.

The last time our office was able to find any reporting on bail was 2018, yet we've had three successive reforms since then. He makes a very convincing argument for the fact that changing bail won't affect crime rates, as other things actually need to be collected and some other analyses need to be done.

If it's possible, could you look at his questions and come back to us? You're Statistics Canada; that's where the information would come from. What powers do you have to compel jurisdictions to provide data?

Ms. Wallace: We operate under the Statistics Act, as you are likely aware. We are specific to the administration of justice and crime. We are able to ask jurisdictions or require jurisdictions to share with us the administrative data that they already collect. If they're already collecting the information, we can request and expect it, as they are obligated to provide us with that information. It's important to recognize that this is information they are already collecting and have in their systems. This is where I made the point earlier about bail data not being collected across the board by every jurisdiction; this is a significant limitation.

Senator Pate: I am aware of time. Given Senator Dhillon's question, it strikes me one of the things we could be saying and should be saying as a committee is that if all provinces and territories have come to the federal government demanding this bail reform, presumably on the basis of some evidence, yet seven of those jurisdictions have not shared any of the information with you, then how on earth could they be claiming this and coming forth with these challenges? Why are they suggesting this is the way to go about addressing the issue if, in fact, you don't have the data?

Would you suggest we put in a requirement — before any further action is taken on bail — that those jurisdictions pony up the data?

Ms. Léonard: Really, the aspect I saw with this in terms of the provinces and territories and the feds is around the executive and judicial branches needing to enhance the coordination. As you can see, I would say it's not at our level, but there's readiness and then there's governance and the leadership issues to make it happen.

Senator Pate: I apologize if I overstated, but a recommendation from this committee that the government not act any further without the provision of that data by jurisdictions

La dernière fois que notre bureau a pu trouver des rapports sur la mise en liberté sous caution remonte à 2018, et pourtant, nous avons fait trois réformes successives depuis. Il avance un argument très convaincant selon lequel la modification apportée à la mise en liberté sous caution n'aura pas d'incidence sur le taux de criminalité, car il faudrait en réalité recueillir d'autres données et réaliser d'autres analyses.

Si possible, pourriez-vous examiner ses questions et nous faire part de vos réponses? Vous représentez Statistique Canada; c'est de là que proviendraient les informations. De quels pouvoirs disposez-vous pour obliger les administrations à fournir des données?

Mme Wallace : Nous exerçons nos activités en vertu de la Loi sur la statistique, comme vous le savez probablement. Notre travail porte spécifiquement sur l'administration de la justice et la criminalité. Nous pouvons demander aux administrations — ou exiger d'elles — qu'elles nous communiquent les données administratives qu'elles ont déjà recueillies. Si elles recueillent déjà les informations, nous pouvons les demander et nous attendre à les recevoir, car elles sont tenues de nous les fournir. Il est important de reconnaître qu'il s'agit d'informations qu'elles recueillent déjà et qui figurent déjà dans leurs systèmes. C'est pour cela que j'ai souligné plus tôt que les données relatives à la mise en liberté sous caution n'étaient pas généralement recueillies par toutes les administrations; il s'agit là d'une limite importante.

La sénatrice Pate : Pour gagner du temps... Compte tenu de la question du sénateur Dhillon, il me semble que l'une des choses que nous pourrions dire et que nous devrions dire en tant que comité, c'est que si toutes les provinces et tous les territoires se sont adressés au gouvernement fédéral pour demander cette réforme de la mise en liberté sous caution vraisemblablement en s'appuyant sur certaines preuves, mais que sept de ces administrations ne vous ont pas communiqué les informations, comment peuvent-elles alors prétendre cela et soulever ces objections? Pourquoi laissent-elles entendre que c'est une façon de s'attaquer au problème si, en réalité, vous ne disposez pas des données?

Suggereriez-vous que nous ajoutions une exigence — avant toute autre mesure concernant la mise en liberté sous caution — soit que ces administrations communiquent les données?

Mme Léonard : En réalité, ce que j'ai constaté à cet égard, en ce qui concerne les provinces et les territoires et le gouvernement fédéral, c'est la nécessité pour les pouvoirs exécutifs et judiciaires de renforcer leur coordination. Comme vous pouvez le voir, je dirais que cela ne relève pas de nous, mais il y a, d'une part, l'état de préparation, et, d'autre part, les questions de gouvernance et de direction nécessaires pour y parvenir.

La sénatrice Pate : Je m'excuse si j'ai exagéré, mais une recommandation du comité invitant le gouvernement à ne pas agir davantage tant que les administrations n'auront pas fourni

would presumably be of assistance to you. We are not asking you to do it but rather requiring that the federal government do it before, for instance, we are willing to look at another bail bill.

Ms. Léonard: That's the legislative requirement you're talking about in terms of this bill for data.

Senator Pate: Yes.

The Deputy Chair: Thank you, but you do have some of that because one of your earlier answers was that one third of those who were charged with homicide were under some form of judicial release. Is that correct? So you do have that information?

Ms. Léonard: For some jurisdictions.

The Deputy Chair: Which jurisdictions do you have it for?

Ms. Wallace: I will provide clarification: We have it for homicide only. Information collected through our Homicide Survey does include information on whether the accused was under some form of supervision at the time, but for anything other than homicide, we don't have that information.

However, through the court survey, we have been working very hard, and it is important to note that there has been a lot of work with the jurisdictions, and there are a variety of reasons why the jurisdictions are not currently collecting information. I know they are working closely with federal and provincial partners to address those issues.

The Deputy Chair: And for homicide, you do have it for all jurisdictions.

Ms. Wallace: That's correct. It comes through police-reported information.

Senator Clement: Thank you for being here and for your work.

I'm glad to hear there is a framework, but we are legislating right now, so the concern I have is that this has to be done now and we will not have that. It is an issue.

In your opening statement, you said you had these statistics: 28% were racialized people and 35% were Indigenous people. So I will ask my questions and get them out of the way. Has there been an increase in racialized and Indigenous people in the

ces données vous serait sans doute utile. Nous ne vous demandons pas de le faire, mais nous exigeons plutôt que le gouvernement fédéral le fasse avant, par exemple, que nous soyons disposés à examiner un autre projet de loi sur la mise en liberté sous caution.

Mme Léonard : Vous parlez de l'exigence législative dans le cadre de ce projet de loi sur les données.

La sénatrice Pate : Oui.

La vice-présidente : Merci, vous disposez déjà d'une partie de ces informations, car vous avez dit dans l'une de vos précédentes réponses qu'un tiers des personnes accusées d'homicide bénéficient d'une forme de mise en liberté judiciaire. Est-ce exact? Vous disposez donc de ces informations?

Mme Léonard : Pour certaines administrations.

La vice-présidente : Pour quelles administrations disposez-vous de ces informations?

Mme Wallace : J'aimerais apporter une précision : nous disposons de ces informations uniquement pour les homicides. Les informations recueillies dans le cadre de notre Enquête sur les homicides indiquent si l'accusé faisait l'objet d'une quelconque surveillance à ce moment-là, mais pour les infractions autres que les homicides, nous ne disposons pas de ces informations.

Cependant, dans le cadre de l'enquête sur les tribunaux, nous avons travaillé d'arrache-pied, et il est important de souligner qu'il y a eu une grande collaboration avec les administrations, et qu'il existe une série de raisons pour lesquelles les administrations ne recueillent pas actuellement ces informations. Je sais qu'elles travaillent en étroite collaboration avec les partenaires fédéraux et provinciaux pour résoudre ces problèmes.

La vice-présidente : Et pour les homicides, vous disposez des informations pour toutes les administrations.

Mme Wallace : C'est exact. Ces informations proviennent des rapports de police.

La sénatrice Clement : Merci de votre présence ici et du travail que vous faites.

Je suis heureuse d'apprendre qu'il existe un cadre, mais nous légiférons actuellement, alors ce qui me préoccupe, c'est qu'il faut agir maintenant et que nous n'aurons pas cette possibilité. C'est un problème.

Premièrement, dans votre déclaration préliminaire, vous avez dit que vous disposiez de ces statistiques : 28 % étaient des personnes racisées et 35 %, des Autochtones. Alors je vais poser mes questions pour en finir avec ce point. A-t-on constaté une

criminal justice system? Do you have that? I am interested in whatever you are going to provide in response to Senator Wells regarding the report on that disaggregated data.

Second, we have heard from witnesses that there are many more people in pretrial detention. In 1984, the percentage in pretrial detention was 20%, and as of 2024, the number was 76%. Senator Oudar was talking about counterintuitive things. Crime rates fluctuate but are generally up yet so are people incarcerated. That doesn't feel like it makes sense. How is it helpful if we are locking people up and crime rates are still going up? If you have a comment about that, it would be great.

Third, one of the witnesses, the Canadian Civil Liberties Association, or CCLA, said that they want to propose an amendment. This bill has a reporting requirement that will have data on judicial interim release outcomes, including in respect of compliance with release conditions, and an analysis of the effectiveness — so it is a good addition. The CCLA would like to specifically add wording around the rates of pretrial detention. They would also like this part of the bill to require consultation with Statistics Canada and other organizations that have expertise on data collection and then coordinate the collection of data with Statistics Canada.

Could you comment on those questions and then the amendment?

The Deputy Chair: You only have 90 seconds, please.

Ms. Wallace: Sure.

I will start with the pretrial detention numbers. There are a number of factors that can affect the proportion of people who are incarcerated in pretrial versus sentence custody. One of those things is that we know that provincial sentence custody has decreased, so people being sentenced to custody has actually decreased. There are fewer of those people, which automatically increases the proportion in remand. That's a factor.

Another factor that likely contributes to the increase in the proportion of people in remand is the length of time that courts are taking to conclude cases. If courts are taking longer to conclude cases, there are more people in remand longer. Again, that will also contribute to the increases.

augmentation du nombre de personnes racisées et d'Autochtones dans le système de justice pénale? Avez-vous ces chiffres? Je suis intéressée par la réponse que vous allez donner au sénateur Wells concernant le rapport sur ces données désagrégées.

Deuxièmement, nous avons entendu certains témoins dire que le nombre de personnes en détention avant le procès est bien plus élevé. En 1984, le pourcentage de personnes en détention avant le procès était de 20 %, et en 2024, le pourcentage était de 76 %. La sénatrice Oudar parlait de choses paradoxales. Les taux de criminalité fluctuent, mais ils sont globalement en hausse, tout comme le nombre de personnes incarcérées. Cela ne semble pas très logique. En quoi est-ce utile si l'on met des gens en prison et que le taux de criminalité continue d'augmenter? Si vous avez une observation à ce sujet, ce serait excellent.

Troisièmement, l'un des témoins de l'Association canadienne des libertés civiles, ou l'ACLIC, a dit qu'ils voulaient proposer un amendement. Le projet de loi prévoit une obligation de déclaration qui permettra de disposer des données sur les résultats des mises en liberté provisoires par voie judiciaire, notamment en ce qui concerne le respect des conditions de mise en liberté, ainsi qu'une analyse de l'efficacité, il s'agit d'un bon ajout. L'ACLIC souhaiterait en particulier ajouter un certain libellé concernant les taux de détention avant le procès. Elle voudrait également que cette partie du projet de loi prévoit la consultation de Statistique Canada et d'autres organismes possédant une expertise en matière de collecte de données, puis que la collecte de données soit coordonnée avec Statistique Canada.

Pourriez-vous nous donner votre avis sur ces questions, puis sur l'amendement?

La vice-présidente : Il ne vous reste que 90 secondes, s'il vous plaît.

Mme Wallace : Bien sûr.

Je commencerai par les chiffres concernant la détention avant le procès. Il existe un certain nombre de facteurs qui peuvent avoir une incidence sur le pourcentage de personnes incarcérées avant le procès par rapport aux personnes détenues après une condamnation. L'un des éléments, c'est que nous savons que le nombre de personnes détenues après une condamnation au niveau provincial a diminué, ce qui signifie que le nombre de personnes condamnées à une peine d'emprisonnement a diminué. Il y a moins de personnes dans cette situation, ce qui augmente automatiquement la proportion de personnes en détention provisoire, il s'agit d'un facteur à prendre en considération.

Un autre facteur qui contribue probablement à l'augmentation de la proportion de personnes en détention provisoire, c'est le temps que mettent les tribunaux à statuer sur les affaires. Si les tribunaux prennent plus de temps pour statuer sur des affaires, le nombre de personnes en détention provisoire augmente. Cela contribue également à cette augmentation.

I think it is important — and we don't have time to do that now — to unpack those numbers a little bit more because only the proportion isn't telling the full story about the number of people. It is also not a direct indicator of the use of bail. For that, we do need those bail decision pieces.

We can follow up with a little bit more information that unpacks those numbers, but we have to be a little bit careful with the pretrial detention numbers.

Ms. Léonard: Quickly, something that could be quite relevant is in terms of the statistics that we have from Correctional Service Canada, which we can both confirm in terms of trends of increased incarceration: While it is generally in decline, the increase is there for both Indigenous and Black women in particular. Indigenous women, as has been mentioned, make up half of the federal custody population, despite representing about 5% of the population. They are overrepresented in custody, which has increased every year since 2019 for Indigenous women. That proportion has more than doubled since the early 2000s and has continued to rise.

Those are very sharp trends that are not going away. Yes, we can provide more details, but those are trends that have been there for the past two decades.

Senator Clement: Please comment on the amendment or do so in writing.

Ms. Léonard: Yes. We met with the CCLA. Some of the details will be for provinces and the jurisdictions themselves. We are not there to dictate; it is all together. That's why we say it is not about blaming for the lack of data or the gaps. It is a matter of transparency with provinces and territories.

Most of the reporting, again, can be worked out with the CCLA in terms of the key indicators that are being worked on now.

Senator Clement: Thank you.

The Deputy Chair: Regarding what you were just speaking about, do you keep statistics on crime victims? If you do, that's great. Please give us something in writing about that, if you could. That would be helpful.

Je pense qu'il est important — et nous n'avons pas le temps de le faire maintenant — d'analyser ces chiffres un peu plus en détail, car la proportion à elle seule ne reflète pas pleinement le nombre de personnes concernées. Elle ne constitue pas non plus un indicateur direct du recours à la mise en liberté sous caution. Pour cela, nous avons besoin des données relatives aux décisions en matière de mise en liberté sous caution.

Nous pouvons vous transmettre un peu plus d'information permettant d'analyser ces chiffres, mais nous devons faire preuve d'un peu de prudence concernant les chiffres relatifs à la détention avant le procès.

Mme Léonard : Rapidement, un élément qui pourrait se révéler très pertinent concernant les statistiques fournies par le Service correctionnel du Canada, qui nous permet à toutes les deux de constater des tendances à la hausse du nombre d'incarcérations : bien qu'elle soit, de manière générale, en baisse, l'augmentation concerne à la fois les femmes autochtones et noires en particulier. Les femmes autochtones, comme il a été mentionné, comptent pour la moitié de la population carcérale fédérale, malgré le fait qu'elles représentent 5 % de la population. Elles sont surreprésentées parmi les personnes en détention, un pourcentage qui ne cesse d'augmenter chaque année depuis 2019 pour les femmes autochtones. Cette proportion a plus que doublé depuis le début des années 2000 et continue d'augmenter.

Ce sont là des tendances très marquées qui ne sont pas près de disparaître. Oui, nous pouvons fournir davantage de détails, mais ces tendances sont présentes depuis déjà deux décennies.

La sénatrice Clement : Veuillez, s'il vous plaît, nous dire ce que vous pensez de l'amendement, ou nous transmettre vos observations par écrit.

Mme Léonard : Oui. Nous avons rencontré les représentants de l'ACLIC. Certains des détails concerneront les provinces et les administrations elles-mêmes. Nous ne sommes pas là pour imposer quoi que ce soit; c'est un travail collectif. C'est pourquoi nous affirmons qu'il ne s'agit pas de rejeter la responsabilité du manque de données ou des lacunes sur qui que ce soit. C'est une question de transparence avec les provinces et les territoires.

Encore une fois, la plupart des rapports peuvent être élaborés en collaboration avec l'ACLIC, en fonction des indicateurs clés actuellement en cours d'élaboration.

La sénatrice Clement : Merci.

La vice-présidente : En ce qui concerne ce dont vous venez de parler, avez-vous des statistiques sur les victimes de crime? Si vous en avez, c'est excellent. Veuillez nous fournir une réponse par écrit sur ce point, si possible. Ce serait utile.

Ms. Léonard: Yes, we do. We are very active and can provide more. We're the lead with Women and Gender Equality Canada, or WAGE, on gender-based violence, and there's the big Survey of Safety in Public and Private Spaces that we are just releasing now with WAGE. Also, with the Final Report of the National Inquiry into Missing and Murdered Indigenous Women and Girls, we worked on developing national standards for missing and murdered Indigenous women.

On victimization, for this bill — and, again, I don't want to create any issues for anybody — perhaps you could talk about key indicators to follow and indicators around victims as to whether they have been informed. Again, I don't want to put something on us, but that could be part of this bill as well in terms of what information on victims is reported: Are they better protected? Is there better access to information? Those would be important indicators for this bill.

The Deputy Chair: Yes, if you could give us additional information in writing through the committee clerk, that would be helpful.

[Translation]

Senator Dalphond: Welcome to the committee. When will the statistics for 2025 be available? You're probably collecting it right now. Could you share some preliminary data on the number of people who fall into the category called "average counts of adults in provincial and territorial correctional programs"? Would you be able to update the 2024 tables?

Ms. Léonard: Not at this time. Annual crime data usually comes out in July.

[English]

Ms. Wallace: The police-reported crime data will be out in July for 2025, and the courts and corrections data will come out a little bit after that. Unfortunately, we don't have preliminary data in our corrections area, but we do release preliminary data for our courts and policing in certain areas.

[Translation]

Senator Dalphond: Do you have any data on dismissed proceedings and stay of proceedings? We often hear that up to 50% of people in remand will have their proceedings stayed or dismissed. Do you have any details of that?

Mme Léonard : Oui, nous en avons. Nous sommes très actifs et nous pouvons vous en fournir davantage. Nous menons, en collaboration avec Femmes et Égalité des genres Canada, ou FEGC, des travaux sur la violence fondée sur le genre, et il y a l'importante Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés, que nous publions actuellement avec FEGC. De plus, à l'aide du rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, nous avons travaillé à l'élaboration de normes nationales concernant les femmes autochtones disparues et assassinées.

En ce qui concerne la victimisation, pour ce projet de loi — et, encore une fois, je ne veux créer de problèmes avec personne —, vous pourriez peut-être parler des indicateurs clés à suivre et des indicateurs relatifs aux victimes, notamment pour ce qui est de savoir si elles ont été informées. Encore une fois, je ne veux pas nous mettre la pression, mais les informations communiquées sur les victimes pourraient faire partie de ce projet de loi : sont-elles mieux protégées? Y a-t-il un meilleur accès à l'information? Ce serait des indicateurs importants pour ce projet de loi.

La vice-présidente : Oui, si vous pouviez nous transmettre par écrit, par l'intermédiaire du greffier du comité, des informations supplémentaires, ce serait utile.

[Français]

Le sénateur Dalphond : Bienvenue au comité. Quand les statistiques pour l'année 2025 seront-elles disponibles? Vous êtes probablement en train de faire la collecte. Y a-t-il certaines données préliminaires qui pourraient être communiquées sur le nombre de gens qui font partie de la catégorie appelée « Comptes moyens des adultes dans les programmes correctionnels provinciaux et territoriaux »? Seriez-vous en mesure de mettre à jour les tableaux de 2024?

Mme Léonard : Pas pour l'instant. Les données annuelles sur la criminalité sortent habituellement en juillet.

[Traduction]

Mme Wallace : Les données sur la criminalité communiquées par la police seront publiées en juillet pour l'année 2025, et les données provenant des tribunaux et du service correctionnel seront publiées un peu plus tard. Malheureusement, nous ne disposons pas de données préliminaires dans le domaine correctionnel, mais nous publions des données préliminaires pour les tribunaux et la police dans certains domaines.

[Français]

Le sénateur Dalphond : Avez-vous des données concernant l'abandon et l'arrêt des procédures? En effet, on dit souvent que, parmi les gens qui sont en détention provisoire, il y en a jusqu'à 50 % pour lesquels il y aura un arrêt ou un abandon des procédures. Avez-vous les détails de cela?

A lot of people don't get tried within the three years or the applicable deadline for the Supreme Court decision. Then proceedings are dismissed or a court orders a stay of proceedings. It doesn't mean they're not guilty; it means proceedings are stopped. Do you have any data on that?

Ms. Léonard: Yes, we have data.

Senator Dalphond: Could you send them to the committee? We don't need to read them today.

Ms. Léonard: Yes.

Senator Dalphond: I have a question about the provisional number, the average count of adults in correctional programs. I've been reading your statistics a lot since July 2025, and I even do interviews on your statistics.

I need some clarification on your notes. You have the actual total number of inmates. Last year, there were 25,349. That's the total, but that's not the count on the register; it doesn't include those released by the prison warden that day, because you're taking a snapshot of the day, not the average for the year. You use one day in the year as a baseline. I understand that.

Also, what does "sentenced, actual-in count" include? We're talking about those who were sentenced to two years less a day under the Criminal Code, or who are convicted under a provincial act because, I don't know, they were hunting without a licence and that's the fifteenth time they get caught, so they're sent to jail.

What else does it include? I'd like some clarification on footnote 4. What does that mean?

Ms. Léonard: Is that in the table we received? We'll give you some details.

Senator Dalphond: You have an explanation; let me quote from footnote 4:

Sentenced counts include all inmates held on a Provincial/Territorial Warrant of Committal only, and inmates held on both a Provincial/Territorial Warrant of Committal and on an Other/Temporary Detention

Does that mean there are people who are included in "temporary detention" and who are part of the "sentenced" category? I would like to understand.

Il y a beaucoup de gens qui, d'ici les trois ans ou le délai applicable de l'arrêt de la Cour suprême, ne sont pas jugés; il y a alors un abandon des procédures ou un arrêt qui est ordonné par la cour. Cela ne veut pas dire qu'ils ne sont pas coupables, mais que le système s'arrête là. Avez-vous des données sur cela?

Mme Léonard : Oui, nous avons des données.

Le sénateur Dalphond : Pourriez-vous les envoyer au comité? Ce n'est pas nécessaire de les lire aujourd'hui.

Mme Léonard : Oui.

Le sénateur Dalphond : J'ai une question sur le compte provisoire, le compte moyen des adultes dans les programmes correctionnels. Je lis beaucoup vos statistiques depuis le mois de juillet 2025 et je fais même des entrevues sur vos statistiques.

J'ai besoin de précisions sur vos notes. Vous avez le compte total réel de détenus. Si je prends l'année dernière, il était de 25 349. C'est le total, mais ce n'est pas le compte au registre; cela ne comprend pas les gens qui ont été libérés par le directeur de la prison cette journée-là, parce que vous faites un instantané de la journée en question, et non la moyenne de l'année. C'est un jour de l'année qui sert comme jour de référence. J'ai bien compris cela.

Pour mon deuxième point, la « détention après condamnation, compte réel », cela comprend quoi? Ceux qui ont été condamnés à une peine de deux ans moins un jour en vertu du Code criminel, ou cela comprend aussi ceux qui sont condamnés en vertu d'une loi provinciale? Par exemple, ils ont chassé sans permis, je ne sais pas, c'est la 15^e fois et on les envoie en prison?

Qu'est-ce que cela comprend d'autre? J'aimerais avoir des précisions sur votre note 4; qu'est-ce que cela veut dire?

Mme Léonard : C'est dans le tableau que nous avons reçu? On va vous donner des précisions.

Le sénateur Dalphond : Vous avez une explication; je cite la note 4 :

Les comptes de la détention après condamnation comprennent les adultes détenus en vertu d'un mandat d'incarcération provincial ou territorial seulement, et les adultes détenus à la fois en vertu d'un mandat d'incarcération provincial ou territorial et d'un mandat d'un autre type de détention temporaire.

Cela veut-il dire qu'il y a des gens qui sont compris dans « la détention temporaire » et qui font partie de ceux qui sont en « détention après condamnation »? J'aimerais bien comprendre.

I have another question: In the next section, “Remand, actual-in count,” the footnote says:

Remand includes all inmates held on a Remand Warrant of Committal only

— so those who are on remand —

. . . and inmates held on both a Remand Warrant of Committal and a Provincial/Territorial Warrant of Committal unless stated otherwise.

So those who have not been released are being detained, but are appearing before the judge on other charges. They are then convicted, they remain incarcerated, but the order in the first file isn’t finished, so they’re being counted as remanded, even though they’re being detained, serving their sentence?

[English]

The Deputy Chair: Could you please confine your answer to one minute, and if you need additional time, please respond to the rest in writing?

Senator Dalphond: I will ask that they provide the information.

Ms. Léonard: We will provide the information on dual status for some cases.

Senator Dalphond: Do you have a breakdown in your statistics?

Ms. Léonard: Yes.

Senator Dalphond: It’s important to distinguish those who are still under provisional detention but are serving time, yet they also have a bail order. That’s confusing because the number is larger than the real number of people who are on bail awaiting their first trial. Thank you.

The Deputy Chair: Thank you very much to our witnesses for sharing your expertise and answering our questions today, and thank you for following up on our questions and augmenting your testimony, as you indicated throughout. Particularly, with those types of answers, you can provide additional information in writing by providing it to our committee clerk. If you could do that as soon as possible, that would be very helpful for our study.

For our second panel, we are pleased to welcome Mary Campbell, Retired Director General, Corrections and Criminal Justice, Department of Public Safety, who is appearing as an

J’ai une autre question : dans le paragraphe suivant, « Détention provisoire, compte réel », la note indique ce qui suit :

La catégorie « Détention provisoire » comprend les adultes détenus en vertu d’un mandat de détention provisoire seulement [...]

— donc ceux qui sont en détention préventive —

[...] et les adultes détenus à la fois en vertu d’un mandat de détention provisoire et d’un mandat d’incarcération provincial ou territorial, sauf indication contraire.

Par conséquent, ceux qui n’ont pas obtenu leur remise en liberté sont détenus, mais ils comparaissent entretemps pour d’autres accusations devant un juge, puis ils sont condamnés, ils restent incarcérés, mais ils ont encore l’ordonnance qui n’est pas finie dans ce dossier et on les compte comme étant en détention provisoire, alors qu’ils sont en détention pour des peines, qu’ils sont en train de servir leur peine?

[Traduction]

La vice-présidente : Pourriez-vous, s’il vous plaît, limiter vos réponses à une minute, et si vous avez besoin de plus de temps, veuillez répondre au reste des questions par écrit?

Le sénateur Dalphond : J’aimerais leur demander de fournir l’information.

Mme Léonard : Nous fournirons l’information sur le double statut pour certains cas.

Le sénateur Dalphond : Avez-vous une ventilation de vos statistiques?

Mme Léonard : Oui.

Le sénateur Dalphond : Il est important de faire la distinction entre les personnes qui sont encore en détention provisoire, mais qui purgent leur peine, tout en bénéficiant d’une ordonnance de cautionnement. Cela prête à confusion, car ce chiffre est supérieur au nombre réel de personnes mises en liberté sous caution dans l’attente de leur premier procès. Merci.

La vice-présidente : Merci beaucoup aux témoins de nous faire part de leur expertise et de répondre à nos questions aujourd’hui, et merci d’avoir répondu à nos questions et d’avoir complété votre témoignage, comme vous l’avez indiqué tout au long de la réunion. En particulier, pour ces types de réponses, vous pouvez fournir des informations supplémentaires par écrit en les transmettant au greffier du comité. Si vous pouviez le faire dès que possible, ce serait très utile pour notre étude.

Pour le deuxième groupe de témoins, nous sommes heureux d’accueillir Mme Mary Campbell, directrice générale à la retraite d’Affaires correctionnelles et justice pénale du ministère de la

individual; Peter Copeland, Deputy Director, Domestic Policy, Macdonald-Laurier Institute, who is joining us by video conference; and Peter German, President and Executive Director, International Centre for Criminal Law Reform, who is in the room with us. Thank you very much to all of you for being here today.

We will proceed to opening remarks, starting with Mary Campbell, followed by Peter Copeland and concluding with Peter German. The floor is yours for five minutes each. You may begin when ready.

Mary Campbell, Retired Director General, Corrections and Criminal Justice, Department of Public Safety, as an individual: Thank you very much, senator. I would start by acknowledging the heartbreaking stories that some witnesses have brought to this committee. It has been profoundly disturbing for all of us. Whatever our views are on Bill C-14, we are united in wanting to stop this pattern of behaviour.

Second, I want to thank the committee and also the staff for a very well-organized review of Bill C-14, specifically Vincent, your clerk; his staff; the parliamentary researchers; the ever-patient interpreters; the security; and all others who work to bring this committee to life.

I don't want to repeat everything that many people have said. I'm not a supporter of the bill, particularly because of the bail provisions, which completely lack data. I give the minister full credit for his candour by stating that he had no data to support the bill. I've experienced ministers who have tabled bills without evidence but never with that level of candour.

Clearly, there are real problems. They are diverse across the country and need real solutions, but without that data, I'm afraid it is like blasting off into space to go around the moon but not knowing which planet is the moon. I cannot support that aspect of the bill.

I'm happy to see that provincial Crowns and attorneys general are on the agenda again. We often talk about judges in a very derogatory way: "What are they thinking? What are they doing?" Crowns have such an important role to play, and it is important to hear from them in these matters. Of course, the attorneys general have a very particular responsibility.

On conditional sentences, level 1 sexual assaults proceeded by indictment would no longer be eligible for conditional sentences. We have no data on level 1 sexual assaults in terms of those that are proceeded by indictment versus summary conviction. I don't know if we are solving a real problem here or not. I don't know

Sécurité publique, qui comparaît à titre personnel; M. Peter Copeland, directeur adjoint des Politiques domestiques de l'Institut Macdonald-Laurier, qui se joint à nous par vidéoconférence; et M. Peter German, président et directeur général de l'International Centre for Criminal Law Reform, qui est présent dans la salle avec nous. Merci beaucoup à tous d'être ici aujourd'hui.

Nous allons procéder aux déclarations préliminaires, en commençant par Mme Mary Campbell, suivie de M. Peter Copeland et nous terminerons par M. Peter German. Chacun de vous aura la parole pendant cinq minutes. Vous pouvez commencer quand vous êtes prête.

Mary Campbell, directrice générale à la retraite, Affaires correctionnelles et justice pénale, ministère de la Sécurité publique, à titre personnel : Merci beaucoup, sénatrice. J'aimerais commencer par dire un mot sur les histoires déchirantes dont certains témoins ont fait part au comité. Cela nous a tous beaucoup troublés. Peu importe ce que vous pensez du projet de loi C-14, je crois que nous voulons tous mettre un terme à ce modèle de comportements.

Ensuite, j'aimerais remercier le comité et le personnel d'avoir si bien organisé l'étude du projet de loi C-14, en particulier votre greffier, M. Labrosse; son personnel; les chercheurs parlementaires; les interprètes qui sont d'une patience infinie; la sécurité et tous ceux dont le travail permet au comité de se réunir.

Je ne veux pas répéter tout ce que presque tout le monde a dit. Je n'appuie pas le projet de loi, surtout en raison des dispositions sur la mise en liberté sous caution, qui manquent cruellement de données. Je salue le ministre qui a dit franchement ne pas avoir assez de données pour appuyer le projet de loi. J'ai déjà vu des ministres présenter des projets de loi sans données probantes, mais ils n'ont jamais été aussi francs.

Clairement, il y a de réels problèmes. Il y en a partout dans le pays et il faut trouver de vraies solutions, mais, sans données, je crains que ce soit comme si on lançait une fusée dans l'espace pour faire le tour de la lune sans savoir quelle planète est la lune. Je ne peux pas soutenir cet aspect du projet de loi.

Je suis contente de voir que les procureurs de la Couronne et les procureurs généraux des provinces sont de nouveau à l'ordre du jour. Nous parlons souvent en mal des juges : « À quoi pensent-ils? Que font-ils? » Les procureurs de la Couronne ont un rôle très important à jouer, et il est important d'entendre ce qu'ils ont à dire à ce sujet. Bien entendu, les procureurs généraux ont une responsabilité bien particulière.

On ne pourrait plus imposer une peine d'emprisonnement avec sursis dans les cas d'agression sexuelle de niveau 1 où l'on procède par voie de mise en accusation. Nous ne savons pas combien de cas d'agression sexuelle de niveau 1 sont traités par voie de mise en accusation et combien par procédure sommaire.

how many level 1 indictable convictions result in a conditional sentence.

Moreover, it is extremely puzzling because even if a conditional sentence is not available, there are at least three other ways that the person could continue to serve their sentence in the community if it is appropriate. The judge can suspend the passing of sentence and release the person on probation. The judge can order up to a 90-day sentence and order that it be served intermittently. If a person arrives at the prison gate and is considered to be a low risk by those authorities, they can be released — and are often released — very quickly on back-to-back temporary absences to serve their sentence in the community. I don't know why they're taking one option off the table and leaving all of the others.

I will say that a couple of years ago, I tried to get some data on conditional sentences because there really isn't any, even though they were enacted in 1996 — I was there. A wonderful analyst at Statistics Canada said, yes, they could do such a study, but because I am a member of the public at this point, it would cost hundreds of dollars. So I declined to pursue it. If you wanted to pursue it, you might be able to without that direct cost out of your pocket.

I'll speak briefly to restraint as a fundamental principle.

This principle was enacted by former prime minister Brian Mulroney in sentencing reforms and correctional reforms — correctional reforms in 1992 and then sentencing because Justice Canada was a little slower, so they came in 1996. This is not some Canadian whimsical invention; it is an international principle and fundamental. If we were to deviate or water down the principle of restraint, frankly, we would look like idiots in the international community, and that would be brought to our attention. This principle is in the Mandela Rules, and it's in all kinds of conventions that we are signatory to.

There was a government a few years ago that watered down their commitment to international obligations, and I can tell you that the then-secretary of state in the U.S., Hillary Clinton, sent a diplomatic démarche to Ottawa to complain about Canada's behaviour. These are not matters to be taken lightly or discussed with rhyming slogans.

On denunciation and deterrence, we could spend the night here on this —

The Deputy Chair: You're at five minutes. Could you wrap up?

Je ne sais pas si nous réglons un vrai problème, ici, ou pas. Je ne sais pas combien d'infractions de niveau 1 punissables par voie de mise en accusation entraînent une peine avec sursis.

De plus, c'est extrêmement troublant parce que, même s'il est impossible d'imposer une peine avec sursis à un délinquant, il pourrait tout de même purger sa peine dans la collectivité de trois autres façons, le cas échéant. Le juge peut s'abstenir de prononcer la peine et remettre la personne en liberté sous probation. Le juge peut lui infliger une peine allant jusqu'à 90 jours à purger de façon discontinue. Enfin, quand la personne se présente aux portes de la prison et que les autorités jugent qu'elle présente un risque faible, elles peuvent la remettre en liberté — et c'est souvent ce qui arrive — très rapidement, en lui accordant l'une après l'autre des permissions de sortir pour qu'elle purge sa peine dans la collectivité. Je ne sais pas pourquoi on retire une option et qu'on laisse toutes les autres.

Il y a deux ou trois ans, j'ai essayé d'obtenir des données sur les peines avec sursis, parce qu'il n'y en a vraiment pas, même si cette disposition a été adoptée en 1996; j'y étais. Un excellent analyste de Statistique Canada a dit, oui, on pourrait faire une telle étude, mais comme je suis maintenant une simple citoyenne, cela coûterait des centaines de dollars. Donc, j'ai abandonné. Si vous vouliez la faire, vous n'auriez peut-être pas à déboursier cette somme directement de votre poche.

Je vais expliquer brièvement pourquoi le principe de la retenue est fondamental.

Ce principe a été mis en œuvre par l'ancien premier ministre Brian Mulroney dans le cadre de réformes de la détermination de la peine et du service correctionnel. On l'a d'abord appliqué aux réformes du service correctionnel, en 1992, puis à la détermination de la peine en 1996 parce que le ministère de la Justice du Canada a été un peu plus lent. Ce n'est pas une merveilleuse invention canadienne; c'est un principe international et fondamental. Si nous devons déroger du principe de la retenue ou l'assouplir, franchement, nous passerions pour des idiots devant la communauté internationale, et cela serait porté à notre attention. Ce principe est prévu dans les Règles Mandela et dans une foule de conventions dont nous sommes signataires.

Il y a quelques années, un gouvernement a dilué ses engagements envers les obligations internationales, et je peux vous dire qu'Hillary Clinton, qui était alors secrétaire d'État des États-Unis, a envoyé une démarche démocratique à Ottawa se plaindre du comportement du Canada. Ce ne sont pas des choses qu'il faut prendre à la légère, ce ne sont pas des slogans.

Pour ce qui est de la dénonciation et de la dissuasion, nous pourrions y passer la nuit...

La vice-présidente : Vos cinq minutes sont écoulées. Pourriez-vous terminer?

Ms. Campbell: Harsher penalties don't deter. Please, the only thing a person or most people are thinking about is: Am I going to get caught? They're not thinking: Am I going to get a reverse onus on bail? The reason why they think that getting caught is unlikely are the police clearance rates, and I've invited my colleague to speak to that for a moment. They are very low. The public would be shocked.

The Deputy Chair: Thank you.

Ms. Campbell: I would be happy to answer questions. Thank you very much.

The Deputy Chair: Next we will go to Peter Copeland. Thank you very much. Five minutes for you.

Peter Copeland, Deputy Director, Domestic Policy, Macdonald-Laurier Institute: Thank you, chair and members of the committee, for having me. I'm pleased to share my thoughts on the bill. The bill addresses problems that are well documented and of clear concern to Canadians: the increase in violent crime and other tangible forms of crime, including property and retail crime, which we've seen rise over the past decade; the prevalence of repeat violent offenders; and, certainly, many high-profile offences committed by those on bail.

Overall, many amendments in the bill are sensible and move in the right direction. My concern is not that the bill is misguided but rather that it may not go far enough in addressing the broader factors that may be driving these problems, including sentencing consistency, predictability and certainly police and prosecution resources as well as their effect on clearance rates — which I'm glad was just mentioned, as the Macdonald-Laurier Institute just published a study last week documenting the decline — as well as the role of organized crime in driving these incidents.

Dangerous, repeat and violent offenders should not be released where they pose a clear risk to public safety, and the bill is trying to address that. But if bail is made more restrictive without meaningfully changing the sentencing framework, we will have to monitor the consequences carefully.

Already, as was noted in the first hour, many people in provincial jails are on remand. In fact, the proportion has almost flipped. In some jurisdictions, the balance is now 70-30 or 80-20 between remanded and sentenced inmates in provincial facilities, which are marked by high turnover, limited programming and

Mme Campbell : Des peines plus sévères ne dissuadent personne. Soyons réalistes. La seule chose à laquelle on pense, ou à laquelle la plupart des gens pensent, c'est : vais-je me faire prendre? On ne se dit pas : est-ce que le fardeau de la preuve va être inversé si je suis mis en liberté sous caution? Le délinquant croit qu'il ne se fera pas prendre parce qu'il connaît les taux d'affaires classées de la police, et j'inviterais mon collègue à en parler brièvement. Ils sont vraiment bas. Le public serait surpris.

La vice-présidente : Merci.

Mme Campbell : Je serais ravie de répondre à vos questions. Merci beaucoup.

La vice-présidente : C'est maintenant au tour de M. Peter Copeland. Merci beaucoup. Vous avez cinq minutes.

Peter Copeland, directeur adjoint, Politiques domestiques, Institut Macdonald-Laurier : Merci, madame la présidente, et merci aux membres du comité, de m'avoir invité. Je suis ravi de pouvoir faire part de mes réflexions sur le projet de loi. Celui-ci règle des problèmes qui sont bien documentés et qui sont clairement des préoccupations pour les Canadiens : l'augmentation des crimes violents et des autres formes tangibles de la criminalité, y compris les crimes contre les biens et les crimes dans les points de vente au détail, qui n'ont cessé d'augmenter au cours de la dernière décennie; la prévalence des récidivistes violents; et, bien sûr, les nombreuses infractions commises par des délinquants en liberté sous caution, très médiatisés.

Dans l'ensemble, de nombreux amendements apportés au projet de loi sont logiques et vont dans la bonne direction. Ce qui me préoccupe, ce n'est pas que le projet de loi est mal pensé, c'est plutôt qu'il ne va peut-être pas assez loin et ne cible pas les facteurs généraux qui pourraient être à l'origine de ces problèmes, y compris l'uniformité et la prévisibilité de la peine et, bien entendu, les ressources accessibles à la police et aux procureurs ainsi que leur effet sur les taux d'affaires classées — d'ailleurs, je suis ravi qu'il en ait été question, puisque l'Institut Macdonald-Laurier a publié, pas plus tard que la semaine dernière, une étude faisant état d'une baisse — ainsi que le rôle du crime organisé dans ces incidents.

Les délinquants et les récidivistes dangereux et violents ne devraient pas être mis en liberté là où ils sont clairement un risque pour la sécurité publique, et le projet de loi essaie de régler ce problème. Mais, si l'on restreint la mise en liberté sous caution sans apporter des modifications substantielles au cadre de détermination de la peine, nous devons surveiller les conséquences attentivement.

Comme quelqu'un l'a fait remarquer, au cours de la première heure, beaucoup des détenus des prisons provinciales sont en détention préventive. En fait, la proportion s'est presque inversée. Dans certaines administrations, on parle maintenant d'une proportion de 70-30 ou 80-20 entre les personnes en

vulnerability to contraband, violence and organized crime infiltration. So people don't often emerge from short stays in these conditions rehabilitated. When they are ultimately sentenced, their sentences are often reduced through credit for time served.

This is not to say the bail amendments are wrong-headed, but they can really do little more than limit reoffence while on bail — that's only a part of the issue — and it could have negative consequences.

Some of the most important deterrents to crime — as Ms. Campbell just mentioned — are not, in fact, sentence severity but rather the predictability and consistency of enforcement, prosecution and sentencing. These depend on police and prosecution capacity, judicial discretion, offence design and the sentencing principles that Parliament emphasizes.

For that reason, this bill should be seen as a useful step, but we should not expect it to fully address organized crime or deliver the deterrence needed for violent crime reduction.

The following reforms could be considered in the future.

First, section 718's sentencing principles could be amended for a broader class of serious offences to make clear that courts give primary consideration to denunciation and deterrence. It could apply where repeat conduct, violence, coercion or organized criminal activity pose serious public safety risks, going beyond the bill's prioritization of this principle for secondary and subsequent convictions of a limited set of offences.

Specific offence types to which this could apply include robbery, extortion, intimidation, serious property crime, retail theft connected to organized crime and repeat assaults or other violent crimes.

Second, it is important to consider reforming the middle tier of sentencing. Conditional sentence orders, which are typically forms of house arrest or curfew, are capped at two years, but that could be revisited. We currently have a lot more flexibility at the low and high ends but few of these structured options in the middle where a good deal of the repeat offending occurs. It's both safer and more cost-effective to provide for community supervision under conditions of house arrest or curfew with the

détention préventive et les détenus sous responsabilité provinciale. Dans les établissements provinciaux, le roulement est élevé et les programmes sont limités, sans compter qu'ils sont vulnérables à la contrebande, à la violence et à l'infiltration du crime organisé. Donc, dans ces conditions, les gens qui sortent de ces établissements après un court séjour sont rarement réadaptés. Quand les détenus reçoivent finalement leur sentence, leur peine est souvent réduite en raison du temps déjà purgé.

Cela ne veut pas dire que les amendements visant la mise en liberté sous caution vont dans la mauvaise direction, mais ils ne peuvent pas vraiment faire plus que limiter la récidive pendant la liberté sous caution — ce n'est qu'une partie du problème —, et cela pourrait avoir des conséquences négatives.

Ce qui dissuade le plus les criminels — comme l'a dit Mme Campbell —, ce n'est pas la gravité de la peine, mais plutôt la prévisibilité et l'uniformité de l'application des lois, des poursuites et de la détermination de la peine. Ce sont des choses qui dépendent de la capacité des services de police et des procureurs, du pouvoir discrétionnaire judiciaire, de la définition des infractions et des principes de détermination de la peine sur lesquels le Parlement met l'accent.

C'est pourquoi ce projet de loi devrait être perçu comme un outil utile, mais il ne faut pas croire qu'il règlera tous les problèmes liés au crime organisé ou qu'il aura un effet dissuasif suffisant pour faire diminuer les crimes violents.

Les réformes suivantes devraient être envisagées, pour l'avenir.

Premièrement, les principes de détermination de la peine prévus à l'article 718 pourraient être amendés pour une plus large catégorie d'infractions graves, pour faire clairement comprendre que les tribunaux accordent une attention particulière à la dénonciation et à la dissuasion. Cela pourrait s'appliquer quand des comportements répétés, la violence, la coercition ou les activités du crime organisé posent un risque grave à la sécurité publique, et pas seulement privilégier ce principe pour la deuxième accusation ou les accusations subséquentes pour un ensemble d'infractions définies, comme le fait actuellement le projet de loi.

On pourrait appliquer ces principes entre autres aux types d'infractions suivantes : vol, extorsion, intimidation, crime grave contre les biens, vol à l'étalage lié au crime organisé, agression répétée et autres crimes violents.

Deuxièmement, il est important d'envisager la réforme de la détermination des peines intermédiaires. Les peines avec sursis, qui sont habituellement des formes de détention à domicile ou de couvre-feu, ont une durée maximale de deux ans, mais cela pourrait être changé. Nous sommes actuellement beaucoup plus flexibles en haut et au bas de l'échelle, mais on a peu d'options structurées au milieu, où il y a le plus de récidives. Il est à la fois plus sécuritaire et moins coûteux d'assurer la surveillance dans

advent of GPS ankle monitoring technology, which should be used more in the future. These conditions have the benefit of ensuring supervision and therefore public safety, clearly emphasizing denunciation and deterrence, all while allowing a person to work and slowly reintegrate back into society in a way that is less costly as well.

Finally, Parliament should treat organized crime as an upstream public safety priority and often the driver of the violent and tangible forms of crime we're concerned with here. As I've said before, amending the definition of "organized crime" to include patterns of behaviour rather than proof of organization structure would make organized crime prosecution easier.

In conclusion, the bill is a constructive but partial response to the issues we're concerned with here. The test will ultimately be whether it reduces violent crime and other visible forms of crime without worsening pressures in provincial remand facilities and whether Parliament follows through with a deeper set of reforms that are needed to address the root drivers of the increases in crime that the bill attempts to address.

Thank you.

The Deputy Chair: Thanks very much.

Lastly, Mr. German, please proceed.

Peter German, President and Executive Director, International Centre for Criminal Law Reform: Thank you, Madam Chair, for the invitation to appear here today and for the work the committee is doing on Bill C-14. It is very important work.

Allow me to briefly introduce myself. I was a member of the RCMP for 31 years, retiring as deputy commissioner. I also served as deputy commissioner of Correctional Service Canada. As the current President and Executive Director of the International Centre for Criminal Law Reform, I have the privilege of guiding our institute as its associates undertake projects within Canada and abroad. We are a United Nations affiliate, which is the result of a treaty between Canada and the UN.

Communities across Canada are facing a growing and urgent challenge. A small number of repeat offenders are responsible for a disproportionate amount of crime, both property and violent offences. This reality is placing increased pressure on public safety, local businesses, police resources and overall confidence in the justice system.

la collectivité dans les cas de détention à domicile ou de couvre-feu, avec l'arrivée des technologies de surveillance et des bracelets GPS, lesquels devraient être davantage utilisés dans l'avenir. Ces conditions ont l'avantage d'assurer la surveillance et donc la sécurité du public, en mettant un accent clair sur la dénonciation et la dissuasion, et en permettant à la personne de travailler et de se réinsérer lentement dans la société d'une façon qui coûte moins cher également.

Troisièmement, le Parlement devrait traiter le crime organisé comme une priorité en matière de sécurité publique, comme l'origine et souvent la cause des formes tangibles et violentes des crimes qui nous préoccupent. Comme nous l'avons déjà dit, modifier la définition de « crime organisé » afin d'y inclure les modèles de comportement, plutôt que la preuve d'une structure organisationnelle faciliterait les poursuites contre le crime organisé.

En conclusion, le projet de loi est une réponse constructive, mais incomplète aux enjeux qui nous préoccupent ici. Le test ultime sera de voir s'il fera diminuer les crimes violents et les autres formes de crimes visibles sans exercer davantage de pression sur les établissements de détention préventive provinciaux et si le Parlement lancera ensuite les réformes plus approfondies nécessaires pour s'attaquer aux causes profondes de la hausse de la criminalité, que le projet de loi tente de régler.

Merci.

La vice-présidente : Merci beaucoup.

Enfin, monsieur German, vous avez la parole.

Peter German, président et directeur général, International Centre for Criminal Law Reform : Merci, madame la présidente, de m'avoir invité à comparaître ici; je tiens à remercier le comité du travail qu'il fait sur le projet de loi C-14. C'est très important.

Permettez-moi de me présenter rapidement. J'ai fait partie de la GRC pendant 31 ans, et, quand j'ai pris ma retraite, j'étais sous-commissaire. J'ai aussi été sous-commissaire pour le Service correctionnel du Canada. Je suis actuellement président et directeur général de l'International Centre for Criminal Law Reform et j'ai le privilège de diriger notre institut pendant que nos associés travaillent sur des projets au Canada et à l'étranger. Nous sommes affiliés aux Nations unies à la suite d'un traité qui s'est conclu entre le Canada et les Nations unies.

Les collectivités partout au Canada font face à de plus en plus d'enjeux urgents. C'est un petit nombre de récidivistes qui commet la plupart des crimes, tant des infractions contre les biens que des infractions violentes. Cette réalité ajoute davantage de pression sur la sécurité publique, les entreprises locales et les ressources policières et mine en gros la confiance envers le système juridique.

In many municipalities, the impact of repeat offending is both visible and measurable. When speaking to this legislation at the Commons committee on Bill C-14, the Mayor of Kelowna noted that just 15 individuals were responsible for more than 1,300 police files in a single year.

Across the country, similar patterns are emerging in which a small group of chronic offenders is driving a significant portion of crime and disorder. At the same time, those working on the front lines, especially police officers, are experiencing what is often described as a “revolving door” justice system. Officers arrest individuals who pose clear risks to public safety, only to see them released back into the community within hours or days. Many of these individuals breach their bail conditions or fail to appear in court, and in many cases, they reoffend shortly after being released.

This cycle repeats itself, placing strain not only on policing resources but also on victims, witnesses and communities.

The consequences are being felt deeply at the community level. Business owners are dealing with repeated theft, vandalism and threats to employee safety. Residents are experiencing increased disorder and a growing sense of insecurity in their neighbourhoods. Municipal governments are left to absorb the financial and social costs of a system that is not functioning as intended.

Part of the issue lies in the way the current system handles bail. Conditions of release are often ineffective or not meaningfully enforced. It is important to recognize that there is a frustration factor that emerges in first responders, particularly law enforcement, who witness the revolving door and ask, “Why are we placing our lives on the line when the system seems not to care?” It is only their professionalism and sense of duty that keep them going.

Bill C-14 is intended to address these challenges in a targeted and practical way. At its core, the bill strengthens the role of public safety in bail decisions, ensuring that it is explicitly considered in every case. It also focuses on repeat and violent offenders, recognizing that they pose a disproportionate risk and require a more consistent and accountable response.

We must also recognize that it is not only violent offenders who are the problem; it is also chronic property offenders. Again, Bill C-14 attempts to deal with these offenders, in particular retail theft and mischief to property.

Dans de nombreuses municipalités, les répercussions des récidives sont à la fois visibles et mesurables. Quand il a parlé du projet de loi C-14 devant le Comité de la Chambre des communes, le maire de Kelowna a fait remarquer que, en un an, une quinzaine de personnes seulement étaient à l'origine de 1 300 dossiers de police.

Partout au pays, on observe des tendances similaires, c'est-à-dire qu'un petit groupe de récidivistes est responsable d'une proportion importante des crimes et des troubles à l'ordre public. Parallèlement, les professionnels en première ligne, particulièrement les policiers, doivent composer avec ce que l'on qualifie souvent de système judiciaire à « portes tournantes ». Les policiers arrêtent des individus qui représentent un risque évident pour la sécurité publique, et les voient remis en liberté dans la collectivité quelques heures ou quelques jours plus tard. Bon nombre de ces individus enfreignent les conditions de leur libération sous caution ou ne se présentent pas devant le tribunal, et, dans de nombreux cas, ils récidivent peu après leur remise en liberté.

Ce cycle se répète, mettant à rude épreuve non seulement les ressources policières, mais aussi les victimes, les témoins et les communautés.

Les conséquences se font profondément sentir au niveau collectif. Les commerçants sont confrontés à des vols répétés, à du vandalisme et à des menaces à la sécurité de leurs employés. Les résidents subissent des désordres croissants et vivent une insécurité grandissante dans leurs quartiers. Les administrations municipales doivent assumer les coûts financiers et sociaux d'un système qui ne fonctionne pas comme il devrait.

Une part du problème, c'est la manière dont le système actuel gère la mise en liberté sous caution. Les conditions de libération sont souvent inefficaces ou ne sont pas appliquées sérieusement. Il est important de reconnaître qu'il y a un facteur de frustration qui s'installe chez les premiers intervenants, en particulier chez les forces de l'ordre, qui sont témoins du phénomène des « portes tournantes » et se demandent : « Pourquoi risquons-nous nos vies alors que le système semble s'en moquer? » Seul leur professionnalisme et leur sens du devoir leur permettent de continuer.

Le projet de loi C-14 vise à relever ces défis de manière ciblée et concrète. Fondamentalement, ce projet de loi renforce le rôle de la sécurité publique dans les décisions relatives à la mise en liberté sous caution, en veillant à ce que cet aspect soit explicitement pris en compte dans chaque affaire. Il met également l'accent sur les récidivistes et les délinquants violents, en reconnaissant qu'ils représentent un risque disproportionné et nécessitent une réponse plus cohérente et responsable.

Nous devons également reconnaître que le problème ne concerne pas seulement les délinquants violents, mais aussi les multirécidivistes qui s'en prennent aux biens. Là encore, le projet de loi C-14 tente de contrer ces délinquants,

One of the key elements of the bill is the expansion of reverse onus provisions in high-risk situations. In these cases, the responsibility shifts to the accused to demonstrate why their release would not endanger the public. This approach better reflects the realities faced by police and communities, where certain patterns of offending signal a higher likelihood of continued harm.

The use of aggravating factors at sentencing is a tool that helps protect vulnerable people, such as transit bus drivers. I have personally suggested in media interviews that threats or violence toward politicians at all three levels of government should also be an aggravating factor at sentencing.

There is a strong level of consensus across the country on the need for action. Political leaders, local governments, the police and others have all called for meaningful bail reform. This level of alignment reflects both the urgency of the issue and the shared recognition that the current system is not meeting expectations.

However, legislation alone will not be enough. For reforms like those in Bill C-14 to be fully effective, they must be supported by improvements in other areas. These include stronger enforcement of bail conditions, adequate resources for police and courts and modern tools that allow investigators to access digital evidence quickly and lawfully. Without these supports, even well-designed legislation may fall short of its intended impact.

In conclusion, Bill C-14 represents a necessary and practical step toward restoring balance in the justice system. It targets repeat and violent offending, strengthens accountability and places a renewed emphasis on public safety, while maintaining fairness and proportionality. Without meaningful reform, communities will continue to bear the costs of a system that is not working as intended. The need for action is clear, and the opportunity to restore confidence and improve public safety should not be delayed.

Thank you. I would be pleased to answer any questions you may have.

The Deputy Chair: Thank you all for your remarks. We will now proceed to questions from senators. I will ask members to

particulièrement ceux qui commettent des vols à l'étalage et des dommages à la propriété.

L'un des éléments clés du projet de loi est sur l'expansion des dispositions d'inversion du fardeau de la preuve dans des situations à haut risque. Dans ces cas, il incombe à l'accusé de démontrer pourquoi sa mise en liberté ne mettrait pas le public en danger. Cette approche reflète mieux les réalités auxquelles sont confrontées la police et les collectivités, où certains schémas de délinquance signalent une probabilité plus élevée de préjudice continu.

L'invocation des circonstances aggravantes lors de la détermination de la peine est un outil qui contribue à protéger les personnes vulnérables, comme les chauffeurs d'autobus. J'ai moi-même suggéré, lors d'entrevues avec les médias, que les menaces ou les actes de violence contre les responsables politiques des trois ordres de gouvernement devraient également constituer une circonstance aggravante lors de la détermination de la peine.

Il existe un large consensus à l'échelle nationale sur la nécessité d'agir. Les dirigeants politiques, les gouvernements locaux, les forces policières et d'autres acteurs ont tous appelé à une véritable réforme du système de mise en liberté sous caution. Ce consensus reflète à la fois l'urgence du problème et la conviction partagée que le système actuel ne répond pas aux attentes.

Pendant, la loi à elle seule ne suffira pas. Pour que les réformes comme celles prévues dans le projet de loi C-14 soient tout à fait efficaces, elles doivent s'accompagner d'améliorations dans d'autres domaines : l'application plus stricte des conditions de mise en liberté sous caution, des ressources adéquates pour la police et les tribunaux ainsi que des outils modernes permettant aux enquêteurs d'accéder rapidement et légalement aux preuves numériques. Sans ces mesures d'accompagnement, même une loi bien conçue pourrait ne pas produire l'effet escompté.

En conclusion, le projet de loi C-14 représente une mesure concrète et nécessaire pour rétablir l'équilibre au sein du système judiciaire. Il cible la récidive et les infractions avec violence, renforce la responsabilité et met à nouveau l'accent sur la sécurité publique, tout en préservant l'équité et la proportionnalité. Sans une réforme significative, les collectivités continueront de supporter les coûts d'un système qui ne fonctionne pas comme il le devrait. La nécessité d'agir est évidente, et il ne faut pas tarder à saisir l'occasion de rétablir la confiance et d'améliorer la sécurité publique.

Merci. Je serai ravi de répondre à vos questions.

La vice-présidente : Merci à tous pour vos interventions. Nous allons maintenant passer aux questions des sénateurs et des

keep questions and answers within about four minutes so that we can ensure all senators have a chance to take part.

[*Translation*]

Senator Miville-Dechêne: I'm going to ask you a question in French, Mr. German. You heard the previous panel. Several times, witnesses said we don't have the necessary data to know exactly what's happening with parole. However, you say the mere fact there's an increase in violent crime justifies questioning this system.

What are you basing your opinion on?

Then, in terms of reverse onus, we also heard witnesses say this requirement means the most disadvantaged members of society, who often can't afford it, are being asked to take it upon themselves to prove they're not a danger to society. They say we're fundamentally changing our justice system. I'd like to hear your thoughts on those two issues.

[*English*]

Mr. German: First, with regard to data, quite frankly, I don't have a great level of comfort you're going to get the data you want in the near future, but doing nothing is not an answer, I'm afraid. It's incumbent upon members of the Commons and the Senate to — in some cases, it will be a leap of faith if you don't have the data, but something has to be done, and that seems to be recognized across the country.

As was mentioned earlier, it would be really nice if Statistics Canada could put a framework together and actually collect data. There are significant issues there.

Do I have data? No, I'm not Statistics Canada, and I don't take responsibility for providing data. What I could do, however, is take you for a walk through the Downtown Eastside of Vancouver and show you how that has changed over the last 10 years to the point that I would not want you to walk down there alone. But 10 years ago, you could.

With regard to the reverse onus, the Supreme Court of Canada made it very clear that a reverse onus is only to be used in very specific situations. At the end of the day, the Supreme Court of Canada will superintend whatever takes place.

However, there is a place for the reverse onus. We have to be mindful that everybody is entitled to representation in our courts, and there is legal aid counsel available. So it's not as if we're

sénatrices. Je demanderais aux membres de limiter leurs questions et leurs réponses à environ quatre minutes afin que tous puissent avoir l'occasion de s'exprimer.

[*Français*]

La sénatrice Miville-Dechêne : Je vais vous poser une question en français, monsieur German. Vous avez entendu le groupe de témoins précédent, où l'on a dit plusieurs fois qu'on n'avait pas les données nécessaires pour mesurer exactement ce qui se passait dans les libérations conditionnelles. Or, vous dites que le seul fait qu'il y ait une augmentation des crimes violents justifie que l'on remette ce système en question.

Sur quoi vous basez-vous scientifiquement pour le dire?

Ensuite, pour ce qui est du renversement de la preuve, on a aussi entendu des témoins qui ont dit que le fait d'exiger cela signifie qu'on demande aux plus défavorisés de notre société, qui n'ont souvent pas les moyens, de prouver qu'eux-mêmes ne sont pas un danger pour la société et que, en ce sens, on change fondamentalement notre système de justice. Je voudrais vous entendre sur ces deux questions.

[*Traduction*]

M. German : Premièrement, en ce qui concerne les données, pour être franc, je ne suis pas totalement convaincu que vous obtiendrez les données que vous demandez dans un avenir proche, mais je crains que ne rien faire ne soit pas une solution. Il incombe aux députés de la Chambre des communes et aux sénateurs de... Dans certains cas, ce sera un acte de foi si vous n'avez pas les données, mais il faut agir, et cela semble être reconnu dans tout le pays.

Comme cela a été mentionné plus tôt, ce serait vraiment bien si Statistique Canada pouvait élaborer un cadre et recueillir effectivement des données. Il y a là des enjeux importants.

Ai-je les données? Non, je ne suis pas Statistique Canada, et je ne me charge pas de fournir des données. Ce que je pourrais faire, cependant, c'est vous amener faire un tour dans le quartier Downtown Eastside de Vancouver et vous montrer à quel point il a changé au cours des 10 dernières années, au point que je ne voudrais pas que vous vous y promeniez seule. Mais il y a 10 ans, c'était possible.

En ce qui concerne l'inversion du fardeau de la preuve, la Cour suprême du Canada a clairement établi que celle-ci ne doit être utilisée que dans des situations très spécifiques. En fin de compte, la Cour suprême du Canada supervisera tout ce qui se passera.

Il y a toutefois une place pour l'inversion du fardeau de la preuve. Nous devons garder à l'esprit que chacun a droit d'être représenté devant nos tribunaux et qu'il existe des services

throwing individuals to the wolves. There is a judge and legal counsel available.

At the end of the day, the courts will decide whether this is an overreach with respect to the reverse onus. Thank you, senator.

Senator Simons: My question is for Ms. Campbell.

Earlier this week, *The Globe and Mail* reported that the number of people denied bail in Ontario spiked to its highest level in data going back to 2018, and it has more than doubled over the past two years. They also found that one third of people who were denied bail subsequently had the charges against them dropped or were found not guilty.

You have worked inside the system, so what happens in a system where these are record numbers of people being denied bail? It's higher than any point since the late 1970s. That's before we have passed Bill C-14.

We heard earlier from the Crown prosecutors in Ontario who were very dubious about this legislation because of what it was going to mean for backups in the courts, but what is this going to mean for the criminal justice system if we literally don't have space to put all the people we've remanded?

Ms. Campbell: That's an excellent question. Some hope that this bill will improve things, but others have stated quite clearly that they fear it will make things worse because there will be more people denied bail, and overcrowding will increase. That's a very real concern.

I do spend a fair bit of time with people who are on the other side of the bars, and I don't expect you to feel sorry for them. They all have stories. The devastation of someone who is charged and may, in fact, not be guilty or may have a viable defence is very real. To say that, ultimately, the courts will remedy this situation, it's a long walk from arrest to the courts to resolve your situation. I've worked with people and helped them get to the Federal Court or the Supreme Court of Canada. It takes a pile of money and a pile of time. It takes advocates willing to answer your phone calls in the first instance. God bless legal aid lawyers, but try to get a lawyer if you're Suzie Nobody and you want to challenge it.

d'aide juridique. Ce n'est donc pas comme si nous jetions les gens en pâture aux loups. Un juge et un avocat sont à leur disposition.

En fin de compte, les tribunaux décideront si on va trop loin en ce qui concerne l'inversion du fardeau de la preuve. Merci, madame la sénatrice.

La sénatrice Simons : Ma question s'adresse à Mme Campbell.

En début de semaine, le *Globe and Mail* a rapporté que le nombre de personnes se voyant refuser la liberté sous caution en Ontario avait atteint son plus haut niveau depuis 2018, et qu'il avait plus que doublé au cours des deux dernières années. Le journal a également révélé qu'un tiers des personnes à qui la liberté sous caution avait été refusée avait par la suite vu les accusations portées contre elles abandonnées ou avaient été déclarées non coupables.

Vous avez travaillé dans le système. Que se passe-t-il donc dans un système où le nombre de personnes se voyant refuser la libération sous caution atteint des niveaux records? Ce chiffre est plus élevé qu'à n'importe quel moment depuis la fin des années 1970. Et cela, avant même l'adoption du projet de loi C-14.

Nous avons entendu tout à l'heure les procureurs de la Couronne de l'Ontario, qui se montraient très sceptiques à l'égard de cette loi en raison des conséquences sur l'engorgement des tribunaux, mais qu'est-ce que cela va signifier pour le système de justice pénale si nous n'avons littéralement pas assez de place pour loger toutes les personnes que nous avons placées en détention provisoire?

Mme Campbell : C'est une excellente question. Certains espèrent que le projet de loi améliorera les choses, mais d'autres ont clairement fait savoir qu'ils craignaient qu'il ne l'aggrave, car davantage de personnes se verraient refuser la liberté sous caution et la surpopulation carcérale s'étendrait encore plus. C'est une préoccupation bien réelle.

Je passe pas mal de temps avec des gens qui se trouvent derrière les barreaux, et je ne m'attends pas à ce que vous ayez pitié d'eux. Ils ont tous une histoire. Le désarroi d'une personne qui est accusée et qui, en réalité, n'est peut-être pas coupable ou a une défense valable est bien réel. Dire que, au final, les tribunaux redresseront à la situation, c'est un long chemin entre l'arrestation et le tribunal pour que votre situation soit réglée. J'ai travaillé avec des détenus et je les ai aidés à se présenter devant la Cour fédérale ou la Cour suprême du Canada. Cela demande beaucoup d'argent et beaucoup de temps. Il faut des avocats prêts à répondre à vos appels téléphoniques, pour commencer. Bénis soient les avocats de l'aide juridique, mais essayez de trouver un avocat si vous êtes monsieur ou madame Tout-le-Monde et que vous voulez contester.

These are very real issues, and I fear this bill could, in fact, make things much worse because we're not addressing the real problems.

Senator Simons: Thank you very much.

The Deputy Chair: I'll just step in here to ask Mr. Copeland a question. Bill C-14 is being presented as the bail and sentencing reform act, but actual tougher sentences are largely absent in this bill. In your view, did the government potentially miss an opportunity on sentencing? Also, you said if we tighten up primarily through bail without reforming sentencing, then we risk increasing pretrial detention without improving deterrence. Can you elaborate on that, please?

Mr. Copeland: Certainly. We need to focus on police and Crown resourcing to ensure they have the capacity they need to bring clearance rates up, which have significantly dropped over the past number of years. That's an important feature.

Ultimately, we have a system based on principles. Sentencing principles afford a great deal of discretion to judges in terms of which ones they emphasize and then the ultimate outcome and sentence that they impose. When you don't have that consistency and you don't have the ability to ensure that offenders are being caught at the level of police resourcing, then you don't have the kind of predictability and consistency that are important for deterrence. It's outside the scope of this bill, but I recommended previously that the government look again at sentencing guidelines, which is something that the U.K. has in place. Those basically put tighter constraints on the types of factors and the methods that judges use in sentencing. They can streamline the process and ensure in regard to carve-outs and exemptions and appeals to various factors or Charter rights or identity circumstances, which we've seen an increase in the use of within Canada in the past number of decades. That is having a negative effect on the deterrence component of the law.

Yes, that should be revisited going forward, as certainly these issues aren't going away. They're not going to end with this bill. I am disappointed that sentencing wasn't given greater attention in this bill.

The Deputy Chair: Thank you. I appreciate that.

Ce sont là des problèmes bien réels, et je crains que ce projet de loi ne vienne en fait aggraver considérablement les choses, car nous ne nous attaquons pas aux véritables problèmes.

La sénatrice Simons : Merci beaucoup.

La vice-présidente : Permettez-moi d'intervenir ici pour poser une question à M. Copeland. Le projet de loi C-14 est présenté comme la loi sur la réforme de la mise en liberté sous caution et de la détermination de la peine, mais il ne prévoit pratiquement pas de peines plus sévères. Selon vous, le gouvernement a-t-il potentiellement raté une occasion d'agir au regard de la détermination de la peine? Par ailleurs, vous avez dit que, si nous renforçons principalement les mesures de la mise en liberté sous caution sans réformer la détermination de la peine, nous risquons alors d'augmenter la détention provisoire sans pour autant améliorer l'effet dissuasif. Pourriez-vous nous en dire plus, s'il vous plaît?

M. Copeland : Bien sûr. Nous devons nous concentrer sur les ressources allouées à la police et aux procureurs de la Couronne afin de nous assurer qu'ils aient la capacité de faire augmenter le taux d'affaires classées, qui a considérablement baissé ces dernières années. C'est un aspect essentiel.

En fin de compte, notre système repose sur des principes. Les principes de détermination de la peine donnent aux juges un pouvoir discrétionnaire assez important quant aux éléments qu'ils choisissent de mettre de l'avant, ainsi qu'en ce qui concerne l'issue et la peine qu'ils infligent. Quand cette cohérence fait défaut et que les ressources policières ne permettent pas de garantir l'arrestation des délinquants, on ne peut pas compter sur la prévisibilité et la cohérence indispensables à la dissuasion. Cela dépasse le cadre du projet de loi, mais j'ai déjà recommandé au gouvernement de réexaminer les lignes directrices en matière de détermination de la peine, comme celles du Royaume-Uni. Celles-ci imposent essentiellement des contraintes plus strictes sur les types de facteurs et sur les méthodes utilisées par les juges pour déterminer la peine. Elles permettent de rationaliser le processus et de veiller à ce que, en ce qui concerne les exceptions, les exemptions et les appels fondés sur divers facteurs, sur les droits garantis par la Charte ou sur des circonstances liées à l'identité — dont nous avons constaté l'utilisation croissante au Canada au cours des dernières décennies —, l'effet dissuasif de la loi ne soit pas dilué.

Oui, il faudrait réexaminer cette question à l'avenir, car ces problèmes ne vont certainement pas disparaître. Ils ne prendront pas fin avec ce projet de loi. Je suis déçu que la détermination de la peine n'ait pas fait l'objet d'une plus grande attention dans ce projet de loi.

La vice-présidente : Merci. J'apprécie cela.

[*Translation*]

Senator Oudar: My question is for Mr. German and it relates to managing organized crime. The bill introduces new provisions, including a reverse onus, mandatory conditions prohibiting the use of weapons for certain offences involving a criminal organization, and the addition of new aggravating factors at sentencing.

When he appeared before the committee, the president of the Canadian Association of Chiefs of Police said there are more and more criminal groups in Canada and that appropriate sentences could slow that growth.

Given your expertise in criminal law reform at the international level, could you tell us if the provisions relating to organized crime in Bill C-14 align with the international practices of other comparable countries?

When it comes to confiscating the proceeds of crime or targeting financial networks, should something else be planned in parallel to more effectively fight these networks and eventually succeed in dismantling them?

[*English*]

Mr. German: Thank you for the question, senator. This is really the bailiwick that I enjoy the most because I have spent most of my time in the area of organized crime and transnational organized crime, which is a real issue. It seems to be more of an add-on to this bill. This certainly is not a bill focused on dealing with organized crime.

There are a lot of reasons why Canada has become very vulnerable to organized crime. It's a lot of environmental factors. A lot of the reasons we like Canada so much are also the reasons organized crime likes Canada. It's not surprising that we have seen a great increase in organized crime, money laundering and so forth in Canada, whether it's connected to Asia, Mexico or Europe. We're seeing all of that, particularly in the main centres, like Vancouver and Toronto. Although the environmental factors are slightly different, it's really there.

I really think Canada has to develop a strategy to deal with organized crime writ large. We need a national strategy.

Right now, we're sort of seen as patsies if you were to look at other countries. For example, Australia does a much better job than Canada when it comes to dealing with organized crime.

[*Français*]

La sénatrice Oudar : Ma question s'adresse à M. German et elle porte sur la gestion du crime organisé. Le projet de loi introduit de nouvelles dispositions, notamment l'inversion du fardeau de la preuve, des conditions obligatoires pour l'interdiction de la possession d'armes pour certaines infractions liant une organisation criminelle et l'ajout de nouveaux facteurs aggravants lors de la détermination de la peine.

Lors de sa comparution devant le comité, le président de l'Association canadienne des chefs de police a affirmé que le nombre de groupes criminels au Canada ne cesse de croître et que des peines appropriées pourraient freiner cette croissance.

Compte tenu de votre expertise en matière de réforme du droit pénal à l'échelle internationale, pourriez-vous nous dire si, dans le projet de loi C-14, les dispositions relatives au crime organisé s'alignent sur les pratiques internationales d'autres pays comparables au nôtre?

En matière de confiscation des produits de la criminalité ou de ciblage des réseaux financiers, est-ce qu'on devrait prévoir autre chose de manière parallèle pour lutter plus efficacement contre ces réseaux et, éventuellement, réussir à les démanteler?

[*Traduction*]

M. German : Merci pour la question, madame la sénatrice. C'est vraiment le domaine qui m'intéresse le plus, car j'ai passé presque tout mon temps à m'occuper de la criminalité organisée et de la criminalité organisée transnationale, qui sont un véritable problème. Cela semble plutôt être un ajout au projet de loi. Il ne s'agit certainement pas d'un projet de loi axé sur la lutte contre le crime organisé.

Il existe de nombreuses raisons pour lesquelles le Canada est devenu plus vulnérable au crime organisé. Il s'agit en grande partie de facteurs liés à l'environnement. Nous aimons beaucoup le Canada, et le crime organisé aime le Canada pour à peu près les mêmes raisons que nous. Il n'est pas étonnant que nous ayons remarqué une forte augmentation de la criminalité organisée, du blanchiment d'argent et ainsi de suite, au Canada, que ce soit lié à l'Asie, au Mexique ou à l'Europe. Nous voyons tout cela, particulièrement dans les grands centres, comme Vancouver et Toronto. Même si les facteurs environnementaux sont légèrement différents, le phénomène est bien réel.

Je pense sincèrement que le Canada doit élaborer une stratégie pour lutter contre le crime organisé dans son ensemble. Nous avons besoin d'une stratégie nationale.

Actuellement, nous sommes en quelque sorte considérés comme des flancs mous par rapport à d'autres pays. Par exemple, l'Australie s'en sort bien mieux que le Canada en

They're on top of that issue at various levels, not just the police. Criminal justice is generally very focused there.

I won't use the U.S. as an example because the U.S. is quite a different creature altogether when it comes to dealing with crime.

Australia is the country that is most like us and that we can model after, and certainly we see that in policing. What this bill deals with are really minor issues involving organized crime. It does not deal with it head-on. Thank you.

Senator Pate: Mr. German, you've mentioned the growing numbers across the country of this small group of people who are allocated. That's the same issue that many of us have heard for decades. In fact, particularly in the 1970s and the 1980s, there was a focus on — and your organization was part of this — the whole idea of crime prevention through social development and focusing resources on those very individuals. It was the younger the better and then moving up. And it was about not actually using criminal law as a recognition that it's a blunt instrument that tends to scoop up the least privileged. Those communities that didn't do it were seeing the results. Now that we've had several decades of using criminal law instead of using social, economic and health provisions, what data do you have to show that those previous provisions didn't work in the jurisdictions where they were developed? And if you have it and if you could share it, that would be great.

Ms. Campbell, if you could, please talk a little bit more about how you worked in the research area for a long period of time in the Department of the Solicitor General of Canada, which was renamed after 9/11 to Public Safety Canada. What research have you seen in these areas?

Mr. German: Thank you, senator. I think Canada has done quite a good job when it comes to reform of our system through the years, starting in the 1970s and moving forward, like you said. And I think Canada has recognized social factors and environmental factors when dealing with crime.

But as the folks who were here before us from Statistics Canada made it very clear, there has been a change since 2014 in this country. I mean, we listened to the raw numbers that they provided or the aggregate percentages. It's significant: the increase in crime, yes.

Senator Pate: If you have —

matière de lutte contre le crime organisé. Elle maîtrise cet enjeu à différents niveaux, pas seulement au niveau de la police. La justice pénale est généralement très ciblée, là-bas.

Je ne prendrai pas les États-Unis pour exemple, car la lutte contre la criminalité est une tout autre chose aux États-Unis.

L'Australie est le pays qui nous ressemble le plus et dont nous pouvons nous inspirer, et nous le voyons certainement en ce qui concerne le maintien de l'ordre. Le projet de loi traite d'enjeux très mineurs, au chapitre du crime organisé. Il ne s'attaque pas au problème de front. Merci.

La sénatrice Pate : Monsieur German, vous avez parlé du nombre croissant à l'échelle du pays du petit groupe de personnes à qui nos ressources sont consacrées. C'est le même problème dont bon nombre d'entre nous entendent parler depuis des décennies. En fait, en particulier dans les années 1970 et 1980, l'accent a été mis — et votre organisation y a contribué — sur le concept de la prévention de la criminalité par le développement social et sur la concentration de ces ressources sur ces mêmes personnes. Plus elles étaient jeunes, mieux c'était, puis ils y allaient par tranches d'âge. Il ne s'agissait pas de recourir au droit pénal, car on reconnaissait que c'était un outil trop grossier, qui a tendance à ramasser les plus démunis. Les collectivités qui n'avaient pas adopté cette approche en ont vu les résultats. Nous avons passé plusieurs décennies à recourir au droit pénal plutôt qu'à des dispositions sociales, économiques et sanitaires, alors quelles données avez-vous pour montrer que les dispositions précédentes n'ont pas fonctionné dans les administrations où elles ont été appliquées? Et si vous aviez ces données et que vous pouviez les partager, ce serait formidable.

Madame Campbell, pourriez-vous parler davantage de votre longue expérience de travail dans le domaine de la recherche au sein du ministère du Solliciteur général du Canada, qui a été renommé Sécurité publique Canada après les événements du 11 septembre? Quelles recherches avez-vous vues dans ces domaines?

M. German : Merci, madame la sénatrice. Je crois que le Canada a fait de l'excellent travail en ce qui concerne la réforme de nos systèmes au fil des ans, à partir des années 1970 et dans les années subséquentes, comme vous l'avez dit. Et je crois que le Canada reconnaît que nous devons tenir compte des facteurs sociaux et environnementaux quand nous luttons contre la criminalité.

Toutefois, comme l'ont dit très clairement les représentants de Statistique Canada, qui ont comparu avant nous, un changement s'opère au Canada depuis 2014. Pensez aux chiffres bruts qu'ils ont donnés ou aux pourcentages totaux. Oui, la hausse de la criminalité est significative.

La sénatrice Pate : Si vous aviez...

Mr. German: I'll stop there.

Senator Pate: If you have data that shores it up, that would be great. The problem is successive ministers have appeared before us and said they don't have the data.

Mr. German: I'm not a collector of data. I'm just telling you what one sees on the street. And Statistics Canada should be doing that, but apparently they're not.

Senator Pate: I agree and maybe the policy direction that your organization has apparently changed since I was working more directly with them would be helpful to know and maybe get that in writing.

Ms. Campbell, if you could respond, please.

Ms. Campbell: I have had the privilege of having some of the world's pre-eminent researchers working for me, although to say they worked for me is a bit of a laugh. You know, it's people like Jim Bonta, Karl Hanson and Guy Bourgon. Karl Hanson is one of the world's pre-eminent sex offender researchers, and this committee would do well to spend an hour with Karl and talk to him about why so many men feel it is their right to sexually assault women, beat them up or kill them. We know what works. We have had decades of reports, and I recently had the chance to go through many of those reports. It was so depressing to read the same recommendations over and over and see them ignored over and over. It's not a lack of knowledge about what works. We know what works. Do we have the backbone and the commitment to do it? That's a little less certain.

Senator Pate: Do you have some examples of other approaches?

Ms. Campbell: Well, gosh, there is the approach you mentioned through social development and addressing children's behaviour at an early stage. You can have any teacher come here and talk about whether they can identify the problem children at a very young age. Yes, they generally can.

Many people say, "Well, my dad used to beat me with the belt or whatever, and I turned out properly."

Yes, well, what else did you have in your life that was working? Was it a faith community? Were you good in school? You had friends?

It is so frustrating because we do know that targeted, individual-specific remedies can treat the source of the problem and not just the outcome of the problem, but we don't do that very much.

M. German : Je vais m'arrêter là.

La sénatrice Pate : Si vous aviez des données qui le corroborent, ce serait formidable. Le problème, c'est que plusieurs ministres ont comparu devant nous et ont dit ne pas avoir les données.

M. German : Je ne fais pas de collecte de données. Je vous rapporte simplement ce que l'on voit sur le terrain. Et Statistique Canada devrait le faire, mais apparemment, elle ne le fait pas.

La sénatrice Pate : Je suis d'accord, et peut-être qu'il nous serait utile de connaître l'orientation stratégique de votre organisation, qui a changé depuis le temps où je travaillais plus directement avec elle; vous pourriez peut-être nous transmettre cela par écrit.

Madame Campbell, s'il vous plaît, pouvez-vous répondre?

Mme Campbell : J'ai eu le privilège d'avoir certains des chercheurs les plus éminents au monde qui travaillait pour moi, même si dire qu'ils travaillaient pour moi est un peu ridicule. Vous savez, des personnes comme Jim Bonta, Karl Hanson et Guy Bourgon. Karl Hanson est l'un des plus éminents chercheurs au monde dans le domaine de la délinquance sexuelle, et le comité aurait intérêt à passer une heure avec Karl et à discuter de la raison pour laquelle autant d'hommes croient qu'ils ont le droit d'agresser sexuellement les femmes, de les battre ou de les tuer. Nous savons ce qui fonctionne. Nous avons des décennies de rapports, et, récemment, j'ai pu consulter bon nombre de ces rapports. C'était très décourageant de lire sans cesse les mêmes recommandations et de voir qu'elles étaient systématiquement ignorées. Ce n'est pas que nous manquons de connaissance sur ce qui fonctionne. Nous savons ce qui fonctionne. Avons-nous le courage et la détermination nécessaires pour agir? Je n'en suis pas aussi sûre.

La sénatrice Pate : Avez-vous des exemples d'autres approches?

Mme Campbell : Eh bien, il y a l'approche dont vous avez parlé, axée sur le développement social, qui vise à corriger très tôt le comportement des enfants. Vous pourriez inviter des professeurs et leur demander s'ils peuvent reconnaître les cas problématiques à un très jeune âge. Oui, ils peuvent généralement le faire.

Bien des gens disent : « Eh bien, mon père me battait avec une ceinture ou peu importe, et je me porte très bien aujourd'hui. »

Oui, mais qu'y avait-il d'autre dans votre vie qui était positif? Appartenez-vous à une communauté religieuse? Réussissiez-vous bien à l'école? Aviez-vous des amis?

C'est très frustrant, parce que nous savons que des mesures correctives ciblées et personnalisées peuvent traiter la source du problème, et pas seulement son résultat, mais nous nous en servons rarement.

The Deputy Chair: Thank you.

Senator Clement: No, we don't do that very much, Ms. Campbell.

Thank you to all three of you for your testimony and for your work and careers, quite frankly.

I have two questions for Ms. Campbell and then one for Mr. Copeland.

Ms. Campbell, you were here. You heard StatCan talk about the framework that's being worked on currently. That's encouraging. You've been around for a while in terms of this work. I would want your comment about how much faith you have in that framework actually coming to pass so that we get proper sharing of information between the different levels of government, most notably the provincial governments. That's number one.

Number two, I'm looking at some potential amendments to this bill. Something struck me from Aboriginal Legal Services last week. They testified regarding making it an aggravating factor when you are interfering with the access to or functioning of an essential infrastructure, so in other words, it is an aggravating factor if you interfere. Aboriginal Legal Services is concerned that this could target Indigenous people who are trying to get governments to listen to their concerns over incursions into their lands. Could you comment on that?

For Mr. Copeland, I always look into the backgrounds of our witnesses. I think you do some pro bono work and some legal aid work, maybe for Legal Aid Ontario. No? Okay. Well, in your opening statement, you used the phrase "root causes" or "root drivers" of crime. Could you speak more about what you meant by that? You said it right at the end, but you didn't go into detail about what you meant.

Ms. Campbell: Do I have faith in the framework? I have enormous respect for the people at Statistics Canada. Over the years, they have done some terrific work. But we're at a point now to say that we have to continue to have faith in a framework to get data that, as the senators have pointed out, we've known about for so long.

I have to say that my faith is somewhat limited at this point, but I think the provinces recognize that they are the ones who have to come to the table with this data. I can only hope that those involved — the ministers from the two departments,

La vice-présidente : Merci.

La sénatrice Clement : Non, madame Campbell, nous ne le faisons pas vraiment.

Je tiens à vous remercier sincèrement, tous les trois, de votre témoignage, de votre travail et de votre carrière.

J'ai deux questions pour Mme Campbell, puis une pour M. Copeland.

Madame Campbell, vous étiez ici. Vous avez entendu les représentants de Statistique Canada parler du cadre qui est en cours d'élaboration. C'est encourageant. Vous travaillez depuis un certain temps dans ce domaine. J'aimerais que vous nous disiez dans quelle mesure vous croyez que ce cadre sera mis en œuvre, pour que les différents ordres du gouvernement, et plus particulièrement les gouvernements provinciaux, puissent échanger des informations de façon appropriée. C'est ma première question.

Voici ma deuxième question; je regarde les amendements potentiels à ce projet de loi. La semaine dernière, des représentants des Aboriginal Legal Services ont dit quelque chose qui m'a frappée. Ils ont déclaré que le fait d'entraver l'accès à une infrastructure essentielle ou de nuire à son fonctionnement constituait une circonstance aggravante, en d'autres termes, que le fait de s'en prendre à une infrastructure constitue une circonstance aggravante. Les représentants des Aboriginal Legal Services craignent que cela soit utilisé pour viser les personnes autochtones, qui essaient d'attirer à l'attention du gouvernement sur leurs préoccupations concernant les intrusions sur leurs territoires. Pourriez-vous nous dire ce que vous en pensez?

M. Copeland, je prends toujours connaissance des antécédents de nos témoins. Je crois que vous avez fait du travail bénévole dans le domaine juridique et de l'aide juridique, peut-être pour Aide juridique Ontario. Non? D'accord. Eh bien, dans votre déclaration préliminaire, vous avez parlé des « causes profondes » ou des « principaux facteurs » de la criminalité. Pourriez-vous nous en dire davantage sur ce que vous entendez par là? Vous l'avez dit à la fin de votre déclaration préliminaire, mais vous n'avez pas expliqué en détail ce que vous vouliez dire.

Mme Campbell : Est-ce que je fais confiance au cadre? J'ai un énorme respect pour les gens qui travaillent à Statistique Canada. Au fil des ans, ils ont fait un travail formidable. Mais nous en sommes aujourd'hui à un stade où nous devons continuer à faire confiance à un cadre pour avoir des données que, comme l'ont dit les sénateurs, nous connaissons depuis longtemps.

Je dois avouer que ma confiance est quelque peu limitée à ce stade, mais je crois que les provinces reconnaissent qu'elles ont la responsabilité de fournir ces données. Je ne peux qu'espérer que les intervenants — les ministres des deux ministères, Justice

Justice Canada and Public Safety Canada, as well as the deputy ministers who meet regularly and the officials — keep the pressure on to get this data. Statistics Canada can only work with what they're given.

As to the aggravating factors and, in particular, this issue about infrastructure, when we created the statutory aggravating factors and mitigating factors — lest we forget those as well — we came up with a list at the time that reflected the research as we knew it at the time. That was in the 1980s. Unfortunately, the list of aggravating factors in the statute has only grown, while the mitigating factors have not.

Judges have that authority now. It's at common law. You don't have to legislate these factors. The concerns about incursions into lands and infrastructure issues are very real. There needs to be a discussion with the Indigenous communities about how this could work while still respecting their land but also respecting the reliance of society on those infrastructures.

I don't have an easy answer, but, man, I'd really like to see a moratorium on adding to the list of aggravating factors, just for the moment.

The Deputy Chair: Mr. Copeland, could you please confine your answer to 30 or 45 seconds, because we are already over on this part? If you have more to add, perhaps you could provide it in writing. Thank you.

Mr. Copeland: Okay. Sure, there are those factors that affect a person's life and then there are environmental factors that could affect the crime rate overall. With respect to criminogenic risk factors, those include adverse childhood experiences, as Ms. Campbell mentioned, and things like family structure and community. We've seen a significant trend in this regard post-1960s in the Western world. Canada is no exception here. There is a serious decline in marriages and an increase in divorces. This is a huge factor for criminogenic risks. We know the vast majority of people who have unstable, unattached or abusive family environments end up with serious negative consequences, resulting oftentimes in connection to the justice system.

With respect to some of the environmental factors, I was referring in particular to organized crime. Organized crime is oftentimes recruiting vulnerable women into human trafficking and also young men to engage in the kinds of low-level criminal activities that we're seeing show up in the statistics here. If you

Canada et Sécurité publique Canada, ainsi que les sous-ministres, qui se rencontrent régulièrement, et les fonctionnaires — continuent à faire pression pour obtenir ces données. Statistique Canada ne peut travailler qu'avec les données qui lui sont fournies.

En ce qui concerne les circonstances aggravantes et, en particulier, la question liée de l'infrastructure, quand nous avons établi dans la loi les circonstances aggravantes et atténuantes — n'oublions pas les circonstances atténuantes —, nous avons dressé une liste, à l'époque, reflétant les résultats des recherches, que nous avons à ce moment-là. C'était en 1980. Malheureusement, la liste des circonstances aggravantes, dans la loi, ne fait que s'allonger, contrairement à la liste des circonstances atténuantes.

Les juges ont ce pouvoir, maintenant. Cela relève de la common law. Il n'est pas nécessaire de légiférer sur ces facteurs. Les préoccupations concernant les intrusions sur les territoires et les problèmes d'infrastructure sont bien réelles. Il doit y avoir des discussions avec les communautés autochtones pour établir comment cela pourrait fonctionner, en respectant leurs terres, mais aussi en tenant compte de la dépendance de la société à l'égard de ces infrastructures.

Je n'ai pas de réponse simple, mais, pour le moment, j'aimerais vraiment qu'il y ait un moratoire sur les ajouts à la liste des circonstances aggravantes.

La vice-présidente : Monsieur Copeland, pourriez-vous répondre en 30 ou 45 secondes, parce que nous avons déjà dépassé la limite de temps? Si vous avez quelque chose à ajouter, vous pourriez peut-être nous le transmettre par écrit. Merci.

M. Copeland : D'accord. Il y a les facteurs qui affectent la vie d'une personne et il y a les facteurs environnementaux qui pourraient influencer sur le taux de criminalité global. Les facteurs de risque criminogènes incluent les expériences négatives vécues pendant l'enfance, comme l'a mentionné Mme Campbell, et des choses comme la structure familiale et la communauté. Nous avons observé une tendance significative à cet égard après les années 1960 dans le monde occidental. Le Canada ne fait pas exception. Il y a une baisse importante du nombre de mariages et une augmentation du nombre de divorces. C'est un facteur déterminant au regard des risques criminogènes. Nous savons que, pour la plupart des gens, grandir dans un environnement familial instable, négligent ou violent a de sérieuses conséquences négatives et entraîne souvent des démêlés avec la justice.

En ce qui concerne les facteurs environnementaux, je parlais en particulier du crime organisé. Le crime organisé recrute souvent des femmes vulnérables, pour en faire la traite, et aussi de jeunes hommes pour les charger du genre d'activités criminelles de bas étage que nous voyons dans les statistiques,

really want to address those sources of crime, organized crime is a place to look, as my other colleague has mentioned.

Senator K. Wells: First, just picking up on what Mr. Copeland said, if you could follow up with the research that supports some of those claims you just made about divorce and single-parent families leading to increased crime rates, that would be lovely.

My question is for Ms. Campbell. Our committee received a brief today from the International Bureau for Children's Rights, which makes a couple of observations on Bill C-14. The first of which says:

. . . Bill C-14 could result in a greater number of young persons sentenced to "custody" . . .

The brief goes on to argue that clause 59 of the bill would have the effect of:

. . . expanding the range of offences for which a court may sentence a young person to custody. Whether in an open custody setting or under more restrictive and supervised conditions . . .

Would you agree with that assessment and if not, why not?

Ms. Campbell: Let me first say that I have not worked a lot in youth criminal justice. You had Catherine Latimer here as a witness, and, of course, Catherine was the head of youth justice when the Youth Criminal Justice Act was developed.

Yes, I am not a fan of criminalizing young people even more. It's not the answer. If you're starting with a child or a young person who is already subject to conditions to which none of us would want to be, further criminalizing them will not help.

Senator K. Wells: Certainly those environments of other individuals can be problematic. Thank you. I will cede the rest of my time.

The Deputy Chair: Thank you very much. I appreciate that.

Senator Dhillon: First, Ms. Campbell, let me agree with you that I think there is great interest on the part of this committee and others and also Canadians that prevention is the way to go. Nobody wants to be visited by a police officer to be told that they've lost a loved one and then that the police have been successful at solving that crime.

ici. Si vous voulez réellement vous attaquer aux sources de la criminalité, concentrez-vous sur le crime organisé, comme l'a dit mon autre collègue.

Le sénateur K. Wells : Pour commencer, pour revenir sur ce que M. Copeland a dit, si vous pouviez faire un suivi et nous communiquer les recherches qui appuient certaines de vos affirmations selon lesquelles le divorce et les familles monoparentales sont liés à l'augmentation des taux de criminalité, ce serait bien apprécié.

Ma question s'adresse à Mme Campbell. Aujourd'hui, notre comité a reçu un mémoire du Bureau international des droits des enfants contenant quelques commentaires sur le projet de loi C-14. Le premier commentaire se lit comme suit, et je traduis :

[...] le projet de loi C-14 pourrait faire en sorte qu'un plus grand nombre de jeunes soient condamnés à une « détention » [...]

Les auteurs du mémoire soutiennent aussi que l'article 59 du projet de loi aurait pour effet :

[...] d'élargir la gamme des infractions pour lesquelles un tribunal peut imposer une peine de détention à un jeune. Qu'il s'agisse d'une garde en milieu ouvert ou d'une détention sous des conditions plus restrictives et surveillées [...]

Êtes-vous d'accord avec cela et sinon, pourquoi?

Mme Campbell : Pour commencer, je tiens à dire que j'ai très peu travaillé dans le domaine de la justice pénale pour les jeunes. Catherine Latimer a comparu ici en tant que témoin et, bien sûr, elle était directrice de la Direction de la justice applicable aux jeunes, lorsque la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents a été élaborée.

En effet, je ne souhaite pas que l'on criminalise davantage les jeunes. Ce n'est pas la solution. Si vous avez affaire à un enfant ou à un jeune qui vit déjà dans des conditions dans lesquelles aucun de nous ne voudrait vivre, le criminaliser davantage ne l'aidera pas.

Le sénateur K. Wells : Il est certain que ces environnements où ils sont avec d'autres personnes peuvent être problématiques. Merci. Je vais céder le reste de mon temps.

La vice-présidente : Merci beaucoup. C'est apprécié.

Le sénateur Dhillon : Tout d'abord, madame Campbell, je suis d'accord avec vous sur le fait que le comité ainsi que d'autres comités, mais aussi les Canadiens, pensent que la prévention est la solution. Personne ne veut qu'un policier vienne le voir pour lui annoncer la perte d'un être cher, et pour l'informer que la police a ensuite réussi à résoudre le crime.

I also agree that there are risk factors and protective factors that can be worked on. I had the opportunity when I was in the RCMP to put some of those pieces in place to address some of those issues at the front end and upstream rather than downstream. But here we are. We've had an increase in violent offender crime over the last 10 years. We had Commissioner Carrique here from the Ontario Provincial Police. He shared that from 2023 to 2025, over 9,700 people were charged with an offence while out on bail, and of the charges laid, 7,540 were violent crime charges. What's the response to that particular scenario? What do we do in that instance?

Ms. Campbell: First of all, you need much more information behind those numbers. I've heard these numbers, and I thank the police who have tried their best to come forward with statistics. However, we don't have the full picture. They were charged with what? What were they on bail for? What is the new charge? Was it a breach of conditions charge and for what? Was it because they were late for curfew? Probably not. We need more information.

Senator Dhillon: That's fine. I think you heard the testimony last week of a mother who lost her daughter for that reason. Anecdotally, we can say that if the system had, in that instance, been more responsive, she may have her daughter today. Thank you for your testimony.

Mr. Copeland, you said that police have lower clearance rates and the clearance rates have fallen. What is the reason for that? Do you know?

Mr. Copeland: There are a number of factors. One could be the police-to-population ratio. This has not kept up everywhere, especially in urban areas. That's a notable potential driver of this. We've also seen a change in police behaviour — there are some studies that show this — in response to some of the protest movements that have arisen around the recent tragic deaths of people in the United States and also the responses to protests. Police are somewhat more reluctant to engage in proactive policing, so they are not engaging in the same types of enforcement behaviours.

Senator Dhillon: Mr. Copeland, are these assumptions, or is this data-based?

Mr. Copeland: The clearance rates going down are definitely data-based. We can show that the cop-to-pop — as it is referred to — or police-to-population ratios are not keeping up.

Je suis également d'accord sur le fait qu'il y a des facteurs de risque et des facteurs de protection sur lesquels nous pouvons travailler. J'ai eu l'occasion, lorsque je travaillais à la GRC, de contribuer à l'élaboration d'un mécanisme permettant d'intervenir en amont d'un problème afin d'en éviter les conséquences en aval. Mais voilà où nous en sommes. Les infractions avec violence ont augmenté ces 10 dernières années. Le commissaire Carrique, de la Police provinciale de l'Ontario, a comparu ici. Il a indiqué que, de 2023 à 2025, plus de 9 700 personnes ont été accusées d'une infraction alors qu'elles étaient en liberté sous caution, et de ces accusations, 7 540 concernaient des crimes violents. Quelle est la réaction dans ce scénario particulier? Que faisons-nous dans ces circonstances?

Mme Campbell : Premièrement, il nous faut beaucoup plus d'information concernant ces chiffres. J'ai entendu ces chiffres, et je remercie la police d'avoir fait de son mieux pour fournir ces statistiques. Cependant, nous n'avons pas un tableau complet de la situation. De quoi ont-ils été accusés? Pour quel motif étaient-ils en liberté sous caution? Quelle est la nouvelle accusation? Ont-ils été accusés d'avoir violé leurs conditions, et pour quelles raisons? Est-ce parce qu'ils avaient manqué leur couvre-feu? Probablement pas. Nous avons besoin de plus d'information.

Le sénateur Dhillon : D'accord. Je pense que vous avez entendu le témoignage, la semaine dernière, d'une mère qui a perdu sa fille de cette façon. Nous pouvons donc dire que, si le système avait, à ce moment-là, été plus réactif, sa fille serait peut-être toujours en vie, aujourd'hui. Merci de votre témoignage.

Monsieur Copeland, vous avez dit que la police avait un taux d'affaires classées plus faible et qu'il avait encore baissé. Qu'est-ce qui explique cette baisse? Le savez-vous?

M. Copeland : Il y a un certain nombre de facteurs en jeu. Par exemple, il y a le ratio policier-population. Il n'est pas équilibré partout, surtout dans les zones urbaines. C'est probablement l'une des principales raisons. Nous avons également vu un changement de comportement de la police — certaines études le montrent — en réponse aux mouvements de protestation récents qui ont suivi la mort tragique de quelques personnes aux États-Unis; la police réagit à ces manifestations. Les policiers sont un peu plus réticents à faire leur travail proactivement, et donc ils n'adoptent pas les mêmes comportements quand ils appliquent la loi.

Le sénateur Dhillon : Monsieur Copeland, est-ce que ce sont des suppositions, ou est-ce que vos propos sont étayés par des données?

M. Copeland : La baisse des taux d'affaires classées est certainement étayée par des données. Nous pouvons montrer que le ratio policier-population, ou policier-citoyen, n'est pas équilibré.

However, as you are often dealing with in these scenarios, direct causation is hard to establish. It is the social sciences, so you always have to express them with a degree of caution, but there are certainly sensible links.

Senator Dhillon: Let me offer a couple of things and maybe you can help me. How about the complexity of crimes, the use of digital communication and the greater challenges with organized crime? Would all of these be contributing factors where police officers and law enforcement may not be equipped with the right tools and legislation to be able to have higher clearance rates?

Mr. Copeland: Those are potential contributing factors. I would draw your attention to a study by Dave Snow at the Macdonald-Laurier Institute, which came out a week ago. We do try to control for some of the case complexity and unfounded incidents, in fact, and we can show that the decline is still noteworthy when you take those into account. Certainly, those could be factors.

Senator Dhillon: I will review the study, and I may have questions for you after.

Thank you, Mr. German, for being here.

Senator Tannas: I'm interested to know from Ms. Campbell and Mr. German and, if there is time, Mr. Copeland on something that we talked tangentially about but have not tackled in this, and that is the time to trial or speedy trials.

What do each of you say — if you could just give me a sentence — on what kind of effect speedy trials could have on repeat offenders, such as guys who are out on bail and doing things? Could you talk about that?

Ms. Campbell: That's an urgent issue, and we know from research, particularly for young people, there has to be a fairly immediate connection between the act and the consequences; otherwise, it is lost on them. Anyone who does something one day and it is not until two or three years later that they are called to account — I mean, I can barely remember what I did last month. So it is an urgent issue.

Senator Tannas: Thank you. How about you, Mr. German?

Mr. German: I would certainly agree. If our system were faster and probably more efficient, you wouldn't see the numbers of people in remand. We have a lot of people in remand. That's not a reason for not dealing with this issue that we've got, but it's this larger criminal justice problem of whether it is not enough resources or whatever it may be and speedy trials. For

Cependant, il est difficile d'établir le lien de causalité direct, comme c'est souvent le cas dans ces scénarios. Cela relève des sciences sociales, donc vous devez faire attention lorsque vous exprimez ces chiffres, mais il y a certainement des liens logiques.

Le sénateur Dhillon : Je vais vous poser quelques questions, et peut-être que vous pourriez y répondre. Qu'en est-il de la complexité des crimes, des communications numériques et des défis plus considérables posés par le crime organisé? Tous ces éléments seraient-ils des facteurs contributifs, pendant que les agents de police et les forces de l'ordre manquent d'outils et de lois appropriés pour augmenter le taux d'affaires classées?

M. Copeland : Ces éléments sont des facteurs contributifs potentiels. J'attire votre attention sur une étude menée par Dave Snow à l'Institut Macdonald-Laurier, et qui a été publiée il y a une semaine. Nous essayons, effectivement, de réunir les données sur la complexité de certains cas et les incidents non fondés, et nous pouvons montrer que la baisse est toujours nette, même lorsque vous prenez ces éléments en considération. Ces éléments peuvent certainement être des facteurs.

Le sénateur Dhillon : Je vais examiner l'étude, et j'aurai peut-être des questions à vous poser ensuite.

Merci, monsieur German, d'être ici.

Le sénateur Tannas : J'aimerais questionner Mme Campbell et M. German, et, s'il nous reste du temps, monsieur Copeland, sur un sujet que nous avons abordé en passant, mais que j'aimerais creuser, le délai avant le procès ou les procès rapides.

Qu'avez-vous à dire — si chacun de vous peut répondre en une seule phrase — sur le type d'effet que des procès rapides pourraient avoir sur les récidivistes, comme les hommes que l'on remet en liberté sous caution et qui font des choses? Pourriez-vous nous en parler?

Mme Campbell : C'est un problème urgent, et les recherches nous ont permis de savoir, en particulier en ce qui concerne les jeunes, qu'il faut qu'il y ait un lien assez immédiat entre l'acte et les conséquences; sinon, ils ne comprennent pas. Si un jour, quelqu'un commet une infraction, et que ce n'est que deux ou trois ans plus tard qu'on lui demande des comptes... Je veux dire, je me souviens à peine de ce que j'ai fait le mois dernier. Donc c'est un problème urgent.

Le sénateur Tannas : Merci. Qu'en pensez-vous, monsieur German?

M. German : Je suis certainement d'accord. Si notre système était plus rapide et probablement plus efficace, il n'y aurait pas autant de personnes en détention provisoire. Il y a énormément de personnes en détention provisoire. Ce n'est pas une raison de ne pas nous occuper de ce problème, mais la question est de savoir si le manque de ressources, disons, et les procès rapides

minor offences, there is no reason why we can't have fairly speedy trials. When it gets to more complex investigations, you run into the *Stinchcombe* disclosure cases and the *Jordan* time limit cases. That's a whole other bailiwick, but for minor offences, you are right on, senator.

Senator Tannas: Mr. Copeland, do you have anything to add?

Mr. Copeland: Briefly, I'll add that the literature tends to show that certainty of punishment is the most important thing for deterrence, but, yes, swiftness is definitely right alongside it. It is a very complex issue, though. There are so many contributing factors, but everyone knows that a certain amount of the problem can be attributed to capacity, so we need to improve our capacity.

Senator Tannas: Great. Mr. German, on the bail system internationally, can you tell me what country does this the best?

Mr. German: We often say that Canada actually does it the best when it comes to parole. At the federal level, we do a very good job in terms of recidivism and so forth. That's something we can be very proud of.

In terms of remand and bail, I can't really say. Thanks.

Senator Tannas: Thank you.

The Deputy Chair: Thank you. Obviously, parole is quite a bit different than bail.

Senator Dalphond: Mr. Copeland, you work with the Macdonald-Laurier Institute. The institute released an interesting report in March. Were you part of the drafting of that report?

Mr. Copeland: Which one is it?

Senator Dalphond: It's the March report entitled *Rising Crime, Eroding Trust: Report on the Criminal Justice System, vol. 4*.

Mr. Copeland: Yes.

Senator Dalphond: That's the fourth study that your institute has conducted.

Mr. Copeland: Yes, I was involved.

sont un problème de justice pénale plus large. Il n'y a aucune raison de ne pas avoir recours aux procès rapides pour les infractions mineures. En revanche, pour ce qui est des enquêtes plus complexes, vous vous retrouvez à traiter de divulgation, comme dans l'arrêt *Stinchcombe*, ou de délais, comme dans l'arrêt *Jordan*. C'est une tout autre histoire, mais, en ce qui concerne les infractions mineures, vous avez entièrement raison, sénateur.

Le sénateur Tannas : Monsieur Copeland, avez-vous quelque chose à ajouter?

M. Copeland : J'ajouterais brièvement que la documentation montre que c'est la certitude d'être puni et la rapidité de la condamnation qui dissuadent le plus les délinquants, c'est clair. C'est toutefois un problème très complexe. Il y a beaucoup de facteurs contributifs, mais tout le monde sait que le problème peut être attribué en partie à la capacité, donc c'est ce que nous devons améliorer.

Le sénateur Tannas : Excellent. Monsieur German, sauriez-vous me dire quel pays gère le mieux le système de liberté sous caution?

M. German : On dit souvent que c'est le Canada qui a un meilleur système de libération conditionnelle. Au niveau fédéral, nous faisons un excellent travail pour contenir la récidive, et ainsi de suite. C'est quelque chose dont nous pouvons être très fiers.

Pour ce qui est de la détention provisoire et de la libération sous caution, je ne peux pas vraiment en dire beaucoup. Merci.

Le sénateur Tannas : Merci.

La vice-présidente : Merci. Évidemment, la libération conditionnelle diffère un peu de la libération sous caution.

Le sénateur Dalphond : Monsieur Copeland, vous travaillez à l'Institut Macdonald-Laurier. L'institut a publié un rapport intéressant en mars. Avez-vous participé à la rédaction de ce rapport?

M. Copeland : De quel rapport parlez-vous?

Le sénateur Dalphond : Je parle du rapport de mars intitulé *Rising Crime, Eroding Trust: Report on the Criminal Justice System, vol. 4*.

M. Copeland : Oui.

Le sénateur Dalphond : Il s'agit de la quatrième étude que votre institut a menée.

M. Copeland : J'y ai effectivement participé.

Senator Dalphond: On page 26 of the report, it is written:

According to an analysis by the *Globe and Mail* of Statistics Canada data, 9,560 cases were stayed or withdrawn specifically for exceeding *Jordan* limits in 2023/24, which accounted for 4.2 per cent of all cases involving federal statutes in adult criminal courts

Do you have any more details about that? If they were stayed or withdrawn, it was before a guilty or not guilty judgment was rendered. Most likely, some of them or many of them were on bail. Do you have any kind of data about that?

Mr. Copeland: Thank you for the question. I don't have it accessible, but this is being addressed through Bill C-16, which is before Parliament now. They are addressing the *Jordan* framework, which was imposed or created by the court, so it's unclear how much study went into it. It is commendable that the government has taken the time to adopt an approach while ensuring that a speedy trial is guaranteed to the degree that it can be for the accused.

Senator Dalphond: It's much better for the victims and for the witnesses. It's much better for everybody rather than waiting a year or two when people have forgotten half of it.

Mr. Copeland: True.

Senator Dalphond: But my specific question is: In a follow-up to this meeting, could you provide in writing the data that supports your affirmation that close to 10,000 cases were stayed or withdrawn because of the *Jordan* framework, with the breakdown, if you have it, on how many of the people in those cases were on bail? That would be useful.

Mr. Copeland: Certainly. I will have to confirm the extent to which we can break it down by bail, but I will endeavour to do so.

Senator Dalphond: Thank you very much.

The Deputy Chair: Thank you. That response comes about nine years after *Jordan*.

Colleagues, I very much want to thank our witnesses for their participation and their presence today.

Your contributions to our study have been valuable and will inform and shape the committee's work on this bill as we conclude this study. If you have further comments that you want to provide in support of our study of the bill and in answer to

Le sénateur Dalphond : À la page 26 de votre rapport, il est écrit, et je traduis :

Selon une analyse du *Globe and Mail* portant sur les données de Statistique Canada, 9 560 causes ont été suspendues ou retirées en 2023-2024 précisément pour avoir dépassé le délai par l'arrêt *Jordan*. Cela représente 4,2 % des accusations au pénal visant les adultes dans les affaires impliquant des lois fédérales [...]

Avez-vous plus de détails là-dessus? Si ces causes ont été suspendues ou retirées, c'était avant que le tribunal ne décide si l'accusé était coupable ou pas. Le plus probable, c'est qu'une partie de ces délinquants, si ce n'est beaucoup d'entre eux, étaient en liberté sous caution. Avez-vous des données là-dessus?

M. Copeland : Merci de la question. Les données ne sont pas accessibles, mais le projet de loi C-16, qui est à l'étude en ce moment même au Parlement, examine cette question. Ils étudient le cadre de l'arrêt *Jordan*, qui a été imposé ou élaboré par le tribunal, donc je ne suis pas certain s'il y a eu beaucoup d'études sur le sujet. C'est remarquable que le gouvernement ait pris le temps d'adopter une approche tout en garantissant un procès rapide pour les accusés.

Le sénateur Dalphond : C'est beaucoup mieux pour les victimes et les témoins. C'est bien mieux pour tout le monde, plutôt que d'attendre un ou deux ans quand les gens auront oublié la moitié des choses.

M. Copeland : C'est vrai.

Le sénateur Dalphond : Toutefois, ma question spécifique est : pourriez-vous, à la suite de la réunion, fournir par écrit les données qui soutiennent votre affirmation selon laquelle presque 10 000 causes ont été suspendues ou retirées, en raison du cadre de l'arrêt *Jordan*, ainsi que des données ventilées, si vous les avez, portant sur le nombre des personnes concernées qui étaient en liberté sous caution? Cela serait utile.

M. Copeland : Certainement. Je dois confirmer dans quelle mesure nous pouvons savoir combien de ces personnes étaient en liberté sous caution, mais je vais faire de mon mieux.

Le sénateur Dalphond : Merci beaucoup.

La vice-présidente : Merci. Cette réponse vient environ neuf ans après l'arrêt *Jordan*.

Chers collègues, je remercie énormément nos témoins de leur participation et de leur présence, aujourd'hui.

Vos contributions à notre étude ont été très précieuses et vont informer le travail du comité sur ce projet de loi, au moment où nous concluons cette étude. Si vous avez d'autres commentaires que vous souhaitez fournir pour soutenir notre étude du projet de

some of the questions you were asked today, please do that in writing to our committee clerk as soon as possible.

Colleagues, before we adjourn, I want to remind senators that tomorrow will be our last hearing with witnesses on Bill C-14. Following that, the committee intends to begin clause-by-clause consideration on Wednesday, May 6. The first clause-by-clause meeting will actually be extended a little bit on May 6 from 3 p.m. until 6:30 p.m. to ensure that the committee has sufficient time to review Bill C-14. Our steering committee thought that was important. That meeting will be held upstairs in room C128 of this building to avoid any scheduling conflicts.

As such, members should contact the Law Clerk as soon as possible to prepare your amendments. You are also encouraged to share them in advance with the committee clerk to facilitate the process as soon as possible.

If there are no questions about that, then, thank you, senators.

(The committee adjourned.)

loi et pour répondre à certaines des questions qui vous ont été posées aujourd'hui, veuillez le faire par écrit et envoyer le tout au greffier de notre comité, le plus tôt possible.

Chers collègues, avant de lever la séance, je tiens à rappeler aux sénatrices et sénateurs que demain sera notre dernière séance avec les témoins sur le projet de loi C-14. Le comité a ensuite l'intention de commencer l'étude article par article du projet de loi, le mercredi 6 mai. La réunion du 6 mai sera un peu prolongée; elle durera de 15 heures à 18 h 30 pour que le comité ait suffisamment de temps pour étudier le projet de loi C-14. Notre comité directeur a pensé que c'était important de le faire. Cette réunion aura lieu à l'étage, dans la pièce C128 de cet immeuble, afin d'éviter tout conflit d'horaire.

Pour cette raison, les membres devraient communiquer avec l'auxiliaire juridique le plus tôt possible afin de préparer leurs amendements. Nous vous encourageons également à les envoyer à l'avance au greffier du comité, le plus vite possible, afin de faciliter le processus.

S'il n'y a aucune autre question, je vous remercie, sénateurs et sénatrices.

(La séance est levée.)
